MUNICIPALITÉ DE BRETIGNY-SUR-MORRENS

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 1/2019

RAPPORT DE GESTION 2018

Photo prise en 2018 par M. Joël Vermot

Ce rapport est présenté au Conseil général, selon la loi du 28 février 1956 sur les communes (LC), articles 35 et 93^{c}.

TABLE DES MATIÈRES

1. AUTORITES 4

1.1 CONSEIL GENERAL 4
1.2 MUNICIPALITE 5
1.3 ADMINISTRATION GENERALE 5

2. FINANCES 9

2.1 ADMINISTRATION GENERALE 9
2.2 FINANCES 9
2.3 DOMAINES ET BATIMENTS 12
2.4 TRAVAUX 13
2.5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES 13
2.6 POLICE 13
2.7 SECURITE SOCIALE 14
2.8 SERVICES INDUSTRIELS (SERVICE DES EAUX) 14
2.9 CHIFFRES-CLES 14
2.10 CONCLUSIONS 18

3. DOMAINES ET BATIMENTS 19

3.1 FORETS 19
3.2 RESEAU D'EGOUTS, EPURATION 19
3.3 REGIONALISATION DE L'EPURATION REGION ECHALLENS-TALENT 20
3.4 BATIMENTS COMMUNAUX 20

4. TRAVAUX 21

4.1 URBANISME 21
4.2 ROUTES 21
4.3 ECLAIRAGE DU VILLAGE 22
4.4 PLACE DE JEUX, PARCS ET PROMENADES, CIMETIERE 22
4.5 TERRAIN DE SPORTS 22
4.6 ORDURES MENAGERES ET DECHARGE 22

5. INSTRUCTION PUBLIQUE 25

5.1 ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE CUGY ET ENVIRONS (ASICE) 25
5.2 ORGANISATION DE L'ÉCOLE 25
5.3 AFFAIRES PARASCOLAIRES 26
5.4 UAPE 27
5.5 BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE DU HAUT TALENT 27
5.6 DEVOIRS SURVEILLES 28
5.7 TRANSPORTS SCOLAIRES 28
5.8 CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASICE 29

6. POLICE 32

6.1 POLICE CANTONALE 32
6.2 SERVICE DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) 33
6.3 PROTECTION CIVILE (PCI) 33

7. AFFAIRES SOCIALES 34

7.1 JEUNESSE 34
7.2 SANTE PUBLIQUE 35

8. SERVICES INDUSTRIELS 37

8.1 EAU POTABLE 37
8.2 GAZ ET TELERESEAU 38

9. ANIMATIONS DANS NOTRE VILLAGE 39

10. CONCLUSION 40

1. AUTORITES

1.1 Conseil général

A l'appel de la séance du 5 décembre 2018, le Conseil général de Bretigny-sur-Morrens comptait 84 membres.

Le nombre des électeurs de la Commune s'élève à 610 votants, dont 63 électeurs étrangers.

Le bureau électoral s'est réuni à plusieurs reprises pour gérer les élections et votations rappelées ci-après.

04.03.2018 : Votation fédérale (2 objets)

Arrêté fédéral du 16 juin 2017 concernant le nouveau régime financier 2021

Initiative populaire du 11 décembre 2015 « Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag) »

04.03.2018 : Votation cantonale (1 objet)

Initiative populaire « Pour le remboursement des soins dentaires »

10.06.2018 : Votation fédérale (2 objets)

Initiative populaire du 1er décembre 2015 "Pour une monnaie à l'abri des crises : émission monétaire uniquement par la Banque nationale ! (Initiative Monnaie pleine)

Loi fédérale du 29 septembre 2017 sur les jeux d'argent (LJAr)

10.06.2018 Election complémentaire à la Municipalité

23. 09.2018 : Votation fédérale (3 objets)

Arrêté fédéral du 13 mars 2018 concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres (contre-projet direct à l'initiative populaire « Pour la promotion des voies cyclables et des chemins et sentiers pédestres [initiative vélo]» qui a été retirée)

Initiative populaire du 26 novembre 2015 « Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables) »

Initiative populaire du 30 mars 2016 « Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous »

25.11.2018 Votation fédérale (3 objets)

Initiative populaire du 23 mars 2016 « Pour la dignité des animaux de rente agricoles (Initiative pour les vaches à cornes)

Initiative populaire du 12 août 2016 « Le droit suisse au lieu de juges étrangers (Initiative pour l'autodétermination) »

Assurances sociales (LPGA) (Base légale pour la surveillance des assurés)

1.2 Municipalité

Le 10 juin 2018, une élection complémentaire a désigné Monsieur Marc Tille à la succession de Monsieur Jean-Luc Agassis à la Municipalité. Le nouveau Municipal est entré en fonction le 1er juillet 2018, sans qu'il y ait de changement dans l'attribution des dicastères.

La Municipalité salue ce nouveau membre qui, par sa formation d'avocat, apporte des compétences juridiques de plus en plus importantes, en raison de l'évolution des contraintes législatives que connaissent les communes ces dernières années.

Durant l'année 2018, la Municipalité s'est réunie à 43 reprises en séances ordinaires.

La Municipalité à fin 2018

- **M. Markus Mooser - syndic**
  Administration générale, police des constructions, urbanisme
- **M. Laurent Chappuis - vice-syndic**
  Finances, domaines et bâtiments, voirie, cultes
- **M. Jean-Daniel Cochard - municipal**
  Services industriels, routes, forêts
- **M. Marc Tille - municipal**
  Sécurité, parcs et promenades, cimetière
- **Mme Seema Ney - municipale**
  Formation, jeunesse, culture, affaires sociales

Bretigny-sur-Morrens est membre de l'Association de la Région du Gros-de-Vaud et de Lausanne Région. Les membres du Conseil général qui le désirent peuvent prendre connaissance des rapports d'activités de ces deux associations.

Au sein de Lausanne Région, notre délégué municipal participe aux commissions suivantes : Activités sportives, Financement régional et Promotion économique.

Comme de coutume, la Municipalité a participé à l'Assemblée générale et à la journée des communes vaudoises organisées par l'UCV (Union des Communes Vaudoises).

1.3 Administration générale

1.3.1 Visite préfectorale

Monsieur le Préfet Pascal Dessauges a procédé le 6 novembre 2018 au contrôle de la Commune, qui s'est déroulé à son entière satisfaction.

1.3.2 Personnel communal

Au 31 octobre 2018, Mme Laurence Bastide, secrétaire municipale, a donné sa démission pour le 31 janvier 2019, après 14 ans de services auprès de notre Commune. Nous la remercions pour le travail effectué et lui souhaitons plein succès pour la suite de ses activités professionnelles.

Nouveaux horaires du greffe municipal dès le 1er février 2019

Mardi
9h00 à 11h00
Jeudi
8h30 à 11h30
Ou sur rendez-vous

Pour sa succession, la Municipalité s'est mise en quête d'une personne compétente dans le domaine de la chancellerie communale. Les personnes expérimentées dans ce secteur sont très rares. Dès lors, il a été décidé de nommer Mme Melchiade Jeannin, habitante de la Commune, possédant un solide bagage de chargée de projet en communication et prête à s'investir pour une nouvelle formation. Elle entrera en fonction le 1er février 2019 et sera accompagnée durant quelque temps par Mme Catherine Vouilloz, secrétaire municipale expérimentée, qui la « coachera » dans toutes les tâches administratives.

M. Jacques Schlechten, ancien employé communal gérait la déchetterie de notre village depuis qu'il avait pris sa retraite. Fin 2018, il a cessé cette activité qu'il a assumé durant 7 ans. Nous le remercions encore pour ces nombreuses années passées au service de notre Commune.

Pour reprendre les activités assurées par M. Schlechten et afin de suppléer notre employé communal M. Julien Altmann, la Municipalité a décidé d'engager M. Christian Blatti en qualité d'aide à la voirie, au taux de 30 %.

1.3.3 Service à la population

Horaires du Contrôle des habitants

Mardi
9h00 à 11h00 et 14h00 à 17h00

Mercredi
18h30 à 20h00

La mission de notre préposée au Contrôle des habitants, Mme Nicole Bovay, est de gérer le registre des habitants, d'inscrire les arrivées, les départs, les changements d'adresse ou d'état civil des personnes résidants dans la Commune. 14 % de la population a déménagé durant cette année.

Cet office s'occupe également des demandes de naturalisation, de prolongement d'autorisation de séjour, du dépôt d'une demande de carte d'identité suisse, de l'établissement d'une attestation de domicile, des actes de mœurs, etc.

Il est à noter que les demandes deviennent de plus en plus complexes et que les personnes attendent beaucoup de notre collaboratrice.

1.3.4 Quelques chiffres

En 2018, nous avons enregistré 9 naissances et 2 décès.

9 personnes ont obtenu la nationalité suisse durant cette année et la commission de naturalisation s'est réunie à 4 reprises pour auditionner des personnes ayant déposé une demande.

Pour rappel

Tout changement d'adresse, d'état civil, ainsi que les arrivées ou départs doivent être annoncés au Contrôle des habitants.

Nous relevons également la présence dans notre Commune de 70 compagnons canidés.

Au 1er janvier 2019, Bretigny-sur-Morrens compte 856 habitants.

Pour mémoire, rappelons que la population de notre Commune a passé de 200 à 238 habitants de 1850 à 1970 (+ 19 % en 120 ans) et que depuis elle s'est accrue d'environ 260 % sur une période de 49 ans. Le tableau ci-dessous démontre que l'accroissement des vingt dernières années n'était que de 20 %, synonyme d'une baisse de la population. Avec la mise en place de la zone réservée et donc l'impossibilité de réaliser de nouvelles constructions, il faut s'attendre à voir ce chiffre stagner aux valeurs actuelles.

Evolution de la population

	2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018	01.01.2019
Suisses	502	623	651	684	679	680	691	708
Etrangers	54	69	81	124	124	140	146	148
Total	**556**	**681**	**732**	**808**	**803**	**820**	**837**	**856**

L'analyse plus fine de notre population au moyen de la pyramide des âges actuelle, présentée ci-dessous, montre clairement que la population est majoritairement composée d'adultes de 25 à 60 ans (environ 64 %). Les jeunes au-dessous de 25 ans représentent environ le 26 % de la population, ce qui est une part importante en comparaison avec la moyenne cantonale. Les personnes au-dessus de 65 ans représentent les 11 % restant de nos habitants.

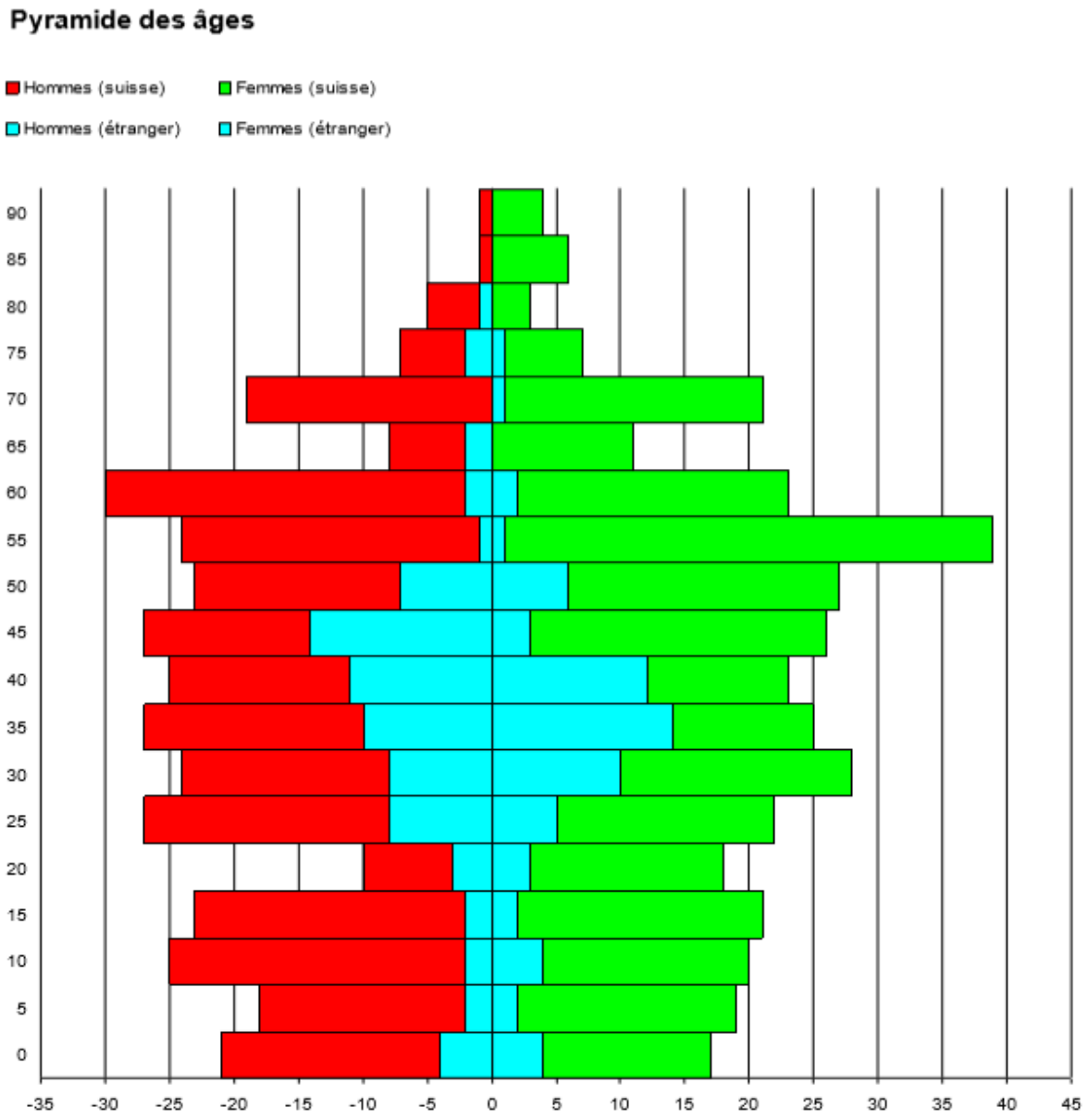

Ces données démographiques nous amènent à conclure que le potentiel d'habitants arrivant à 45 – 55 ans est important. En admettant que c'est en moyenne dans cette tranche d'âge que les enfants quittent le foyer familial, on peut conclure que pour les contribuables soumis au « régime familial », le changement du coefficient familial va faire grimper leur facture d'impôts.

Notons encore que, selon un rapport établi par « Statistiques Vaud », les logements neufs de 4 pièces et plus (villas ou appartements) sont, en grande partie habités par des familles avec enfants en âge scolaire (40 à 55 %). Les mêmes logements, 30 ans plus tard, ne comptent plus qu'environ 20 % de familles avec enfants en âge scolaire. Cela revient à dire que les parents sont peu enclins à changer de logement lorsque les enfants quittent le foyer familial et restent donc dans notre Commune (voir graphique ci-dessous). Bon nombre de logements sis sur notre Commune ont été réalisés ces 30 dernières années et verront donc leur nombre d'enfants scolarisés diminuer. Cela corrobore les hypothèses basées sur la pyramide des âges présentée ci-dessus.

Figure 2 – Proportion de logements habitant des enfants d'âge scolaire selon l'ancienneté et le type de bâtiment (maison / immeuble), Vaud, 2017

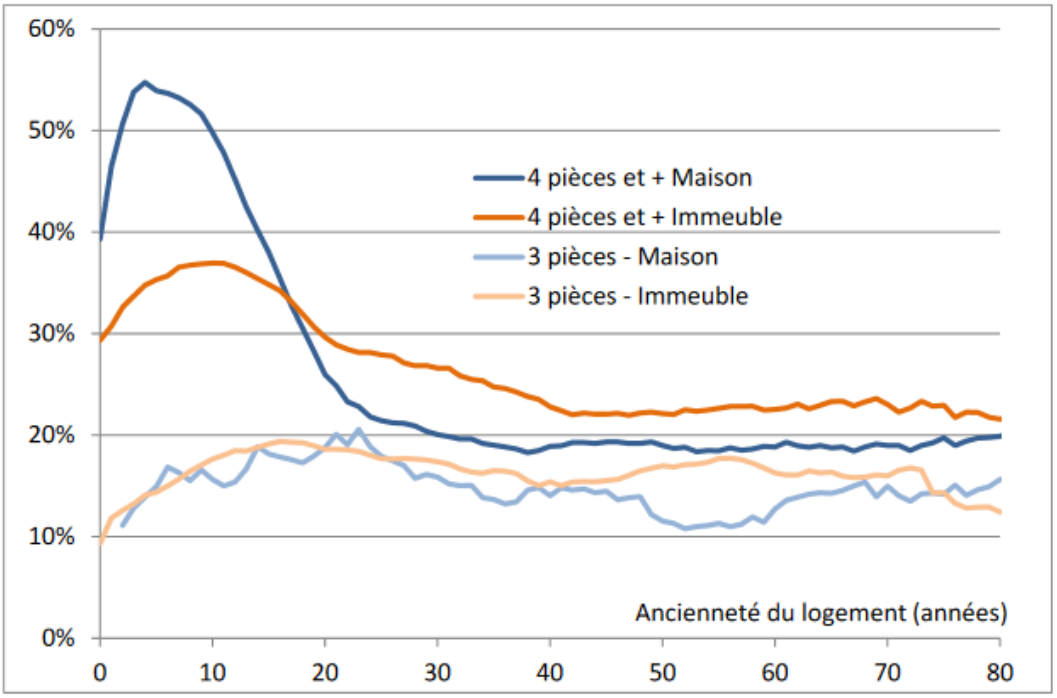

Graphique extrait du document, *Liens entre l'occupation des grands logements et leur ancienneté*, Statistique Vaud, mars 2019

Une analyse démographique plus poussée, réalisée par Cugy, amène à des conclusions similaires, remettant en cause l'évolution d'une croissance linéaire du nombre d'enfants en âge scolaire faite par le passé. Il s'agira donc de veiller avec attention à ne pas multiplier la construction de nouvelles salles de classe dans nos communes en raison d'une analyse erronée de l'évolution du nombre d'enfants scolarisés.

Ces analyses nous permettent d'expliquer l'évolution favorable des recettes d'impôts décrite au chapitre des finances du présent rapport et qu'il s'agira de suivre avec attention dans les années à venir.

2. FINANCES

La Municipalité vous a remis les comptes de l'exercice 2018, dont le budget prévoyait des charges à hauteur de CHF 3'371'500.- et des produits s'élevant à CHF 3'042'000.-, soit un excédent de charges de l'ordre de CHF 329'100.-.

Dans les faits, les charges s'élèvent à CHF 7'349'499.61 et les produits à CHF 7'598'988.50. Dans ces montants, sont compris la vente du terrain en zone industrielle (parcelle n° 134) ainsi que les amortissements et attributions aux réserves selon le préavis 04/2017 accepté par le Conseil général en date du 6 décembre 2017.

Il en résulte un excédent de produits, soit un bénéfice de CHF 249'488.89 pour l'exercice 2018.

Ci-dessous, par chapitre, toutes les informations et commentaires utiles à la lecture des comptes 2018 :

2.1 Administration générale

Les coûts nets globaux sont supérieurs de CHF 36'000.- par rapport aux comptes 2017, mais toutefois inférieurs de CHF 19'000.- par rapport au budget 2018.

Cette augmentation, par rapport aux comptes 2017, s'explique principalement par une augmentation des frais liés à la rétribution des autorités (+ CHF 23'000.-) et par l'augmentation des frais liés aux salaires et aux charges sociales (+ CHF 12'000.-).

Par rapport au budget 2018, bien que les coûts des autorités soient en augmentation (+ CHF 16'000.-), les coûts de l'administration, dont les salaires et la participation au déficit des transports publics, ont été surestimés et des produits complémentaires ont permis de réduire les charges (./. CHF 35'000.-).

2.2 Finances

Comme chaque année, ce poste présente les plus grosses variations par rapport au budget 2018 et aux comptes 2017. Toujours en cause, l'estimation des charges et des revenus liés à la perception des impôts qui est très difficile à prévoir, et ceci, malgré le fait que la base des chiffres prévisionnels soit fournie par l'Administration Cantonale des Impôts.

Certaines recettes, dites conjoncturelles, sont toujours aussi imprévisibles et peuvent entraîner de grandes variations tant au niveau des recettes que des charges, du fait qu'elles sont liées avec la facture sociale.

Cette année, le revenu net lié au dicastère des finances présente une augmentation de CHF 475'000.- par rapport au montant projeté du budget, ainsi qu'une augmentation des revenus nets de CHF 241'000.- par rapport aux comptes 2017.

2.2.1 Charges et revenus sur impôts (comptes 21)

Pour les revenus sur impôts et charges inhérentes, les principales variations par rapport au budget résultent de :

- Augmentation des impôts sur le revenu, la fortune et impôt à la source des personnes physiques + CHF 269'000.-
- Augmentation de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes morales + CHF 9'000.-
- Augmentation de l'impôt foncier + CHF 20'000.-
- Augmentation des impôts récupérés après défalcation + CHF 16'000.-
- Augmentation des droits de mutation + CHF 86'000.-
- Augmentation de la part à l'impôt sur les gains immobiliers + CHF 87'000.-
- Augmentation de l'impôt sur les frontaliers (non budgété) + CHF 6'000.-
- Augmentation autres recettes sur impôts + CHF 2'000.-
- Défalcations et pertes sur débiteurs sur impôts plus importantes ./. CHF 37'000.-

Les recettes nettes liées aux impôts sont donc supérieures de CHF 458'000.- par rapport au budget et de CHF 412'000.- à celles perçues effectivement en 2017.

L'augmentation du taux d'imposition de la Commune de 73 % à 81 % pour 2018 a été votée par le Conseil général le 15 juin 2017. Cette augmentation de 7 % explique en partie l'importante variation des revenus sur impôts des personnes physiques et morales.

Elle s'explique également par d'importants montants perçus dans le cadre des transactions immobilières (droits de mutation & impôts sur les gains immobiliers), qui représentent une augmentation de revenus de CHF 173'000.- par rapport au budget 2018 et de CHF 99'000.- par rapport aux comptes 2017. Il faut cependant nuancer ce point positif en précisant que ces recettes, dites conjoncturelles, sont uniques dans le temps et font partie intégrante de la facture sociale et qu'à ce titre, la Commune devra en restituer la moitié au Canton.

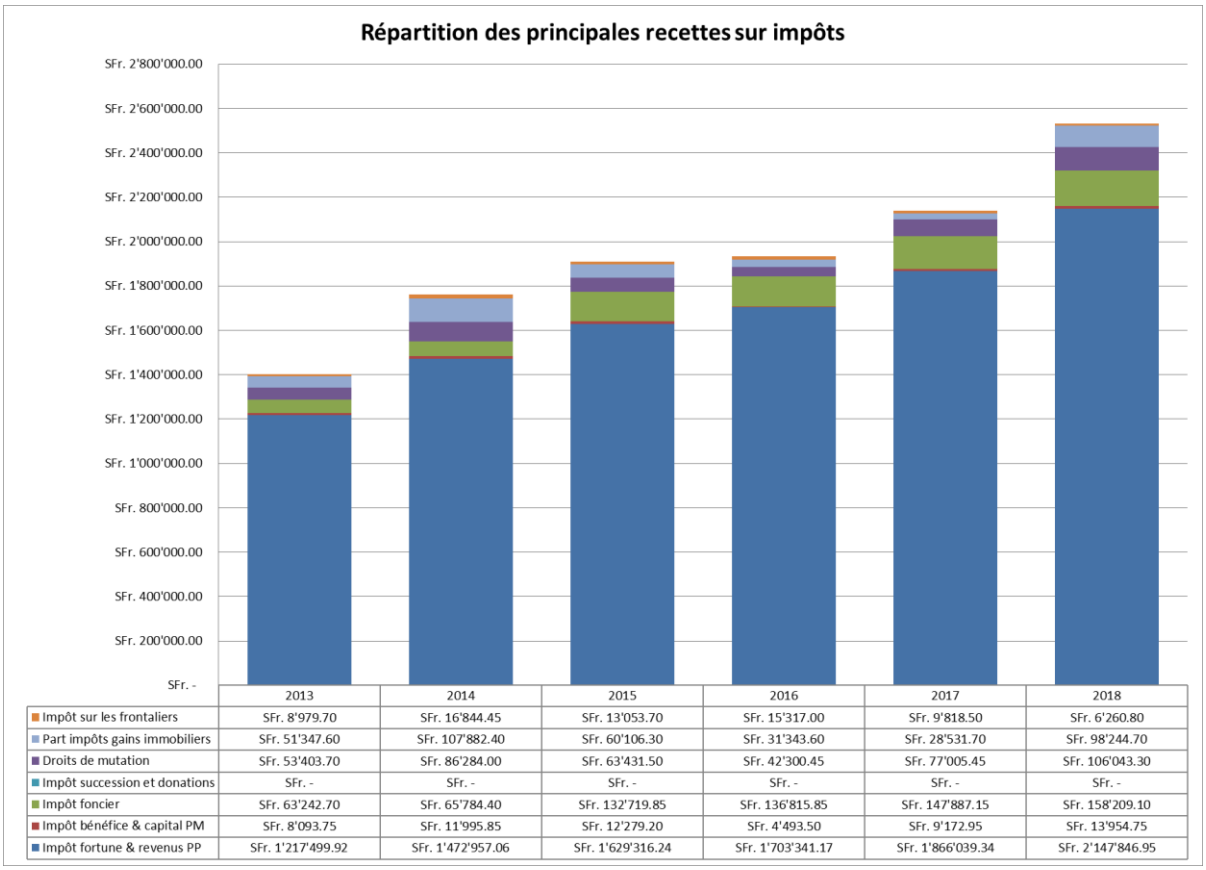

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Impôt sur les frontaliers	SFr. 8'979.70	SFr. 16'844.45	SFr. 13'053.70	SFr. 15'317.00	SFr. 9'818.50	SFr. 6'260.80
Part impôts gains immobiliers	SFr. 51'347.60	SFr. 107'882.40	SFr. 60'106.30	SFr. 31'343.60	SFr. 28'531.70	SFr. 98'244.70
Droits de mutation	SFr. 53'403.70	SFr. 86'284.00	SFr. 63'431.50	SFr. 42'300.45	SFr. 77'005.45	SFr. 106'043.30
Impôt succession et donations	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -
Impôt foncier	SFr. 63'242.70	SFr. 65'784.40	SFr. 132'719.85	SFr. 136'815.85	SFr. 147'887.15	SFr. 158'209.10
Impôt bénéfice & capital PM	SFr. 8'093.75	SFr. 11'995.85	SFr. 12'279.20	SFr. 4'493.50	SFr. 9'172.95	SFr. 13'954.75
Impôt fortune & revenus PP	SFr. 1'217'499.92	SFr. 1'472'957.06	SFr. 1'629'316.24	SFr. 1'703'341.17	SFr. 1'866'039.34	SFr. 2'147'846.95

D'une manière générale, les recettes d'impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques sont en augmentation. Cela est dû en partie à l'augmentation de la population, mais également à une amélioration de la « qualité » des contribuables depuis quelques années. Un changement structurel de la population joue également certainement un rôle dans ce sens (voir les explications et la pyramide des âges sous point 1.3.4).

La valeur du point d'impôt est encore en augmentation cette année puisqu'elle passe à CHF 28'903.- soit 4 % de plus par rapport à 2017. En comparaison avec les valeurs depuis 2014, il s'agit d'une augmentation de plus de 30 % en 5 ans. La valeur de ce point d'impôt en 2018 est donc très élevée en comparaison avec sa valeur moyenne qui se situe à env. CHF 25'700.-. Nous nous devons d'être prudents sur ce résultat avec nos prévisions pour le futur et ne pouvons qu'espérer que cette augmentation se confirme dans les prochaines années.

Pour rappel, ce point d'impôt exprime le montant touché par la Commune par point d'imposition. Pour obtenir la moyenne du point d'impôt par habitant, il faut encore le diviser par le nombre d'habitants.

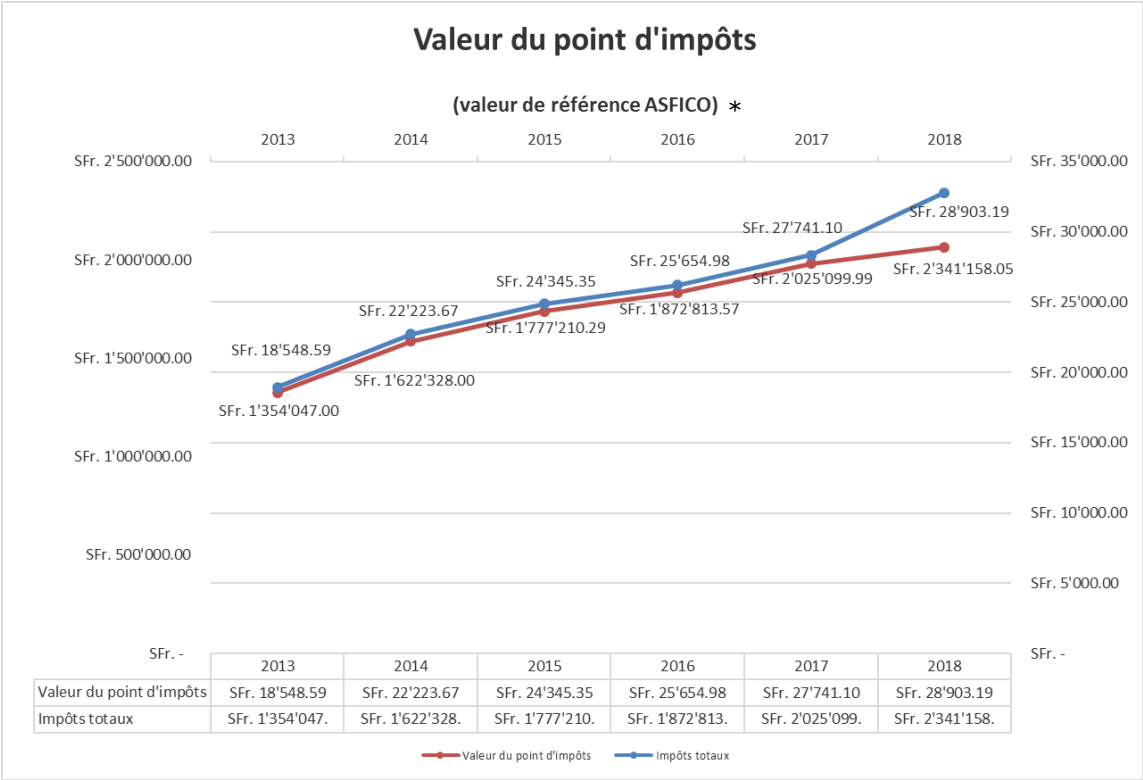

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Valeur du point d'impôts	SFr. 18'548.59	SFr. 22'223.67	SFr. 24'345.35	SFr. 25'654.98	SFr. 27'741.10	SFr. 28'903.19
Impôts totaux	SFr. 1'354'047.	SFr. 1'622'328.	SFr. 1'777'210.	SFr. 1'872'813.	SFr. 2'025'099.	SFr. 2'341'158.

*Autorité de surveillance des finances communales – Service des communes et du logement

Les arriérés d'impôts des personnes physiques figurant au bilan (comptes 9112) sont, quant à eux, en augmentation par rapport à 2017 (+ CHF 158'000.-). Mis en regard avec le compte des revenus sur impôts (compte 21.400), ils restent relativement constants et représentent toujours à peu près le tiers des recettes annuelles liées à l'impôt sur les personnes physiques. A noter que la Commune n'a pas d'influence en ce qui concerne le suivi de ces débiteurs qui sont gérés directement par l'Administration Cantonale des Impôts.

Quant aux risques sur débiteurs liés aux impôts et calculés par l'Administration Cantonale des Impôts, ils augmentent également en conséquence (+ CHF 23'000.-).

2.2.2 Service financier et péréquation (comptes 22)

Par rapport au budget 2018, le service financier présente une diminution de la charge nette de CHF 17'000.-, mais elle est toutefois supérieure de CHF 181'000.- par rapport aux comptes 2017.

Les principales variations par rapport aux comptes 2017 résultent, principalement de :

- Augmentation des intérêts passifs + CHF 5'000.-
- Diminution de la péréquation directe ./. CHF 171'000.-
- Augmentation de la réserve pour provision sur débiteurs + CHF 60'000.-
- Augmentation des intérêts de retard sur impôts touchés ./. CHF 25'000.-
- Diminution des intérêts répartis ./. CHF 4'000.-
- Non dissolution de réserves pour perte 2017 + CHF 316'000.-

Dans les comptes 2018, un revenu complémentaire de CHF 21'000.- a été porté dans les comptes : nous avions estimé, en 2017, que le solde à payer sur la péréquation 2017 serait d'environ CHF 150'000.-. En finalité, ce ne sont que CHF 130'000.- qui ont été payés en complément, le solde bénéficiaire étant porté dans les comptes 2018.

Les acomptes de notre participation nette à la péréquation en 2018 se décomposent ainsi :

		Acomptes 2018
a) Alimentation (18.81 points)	CHF	482’484.-
b) Restitution		
• Couche solidarité	CHF	-241’490.-
• Couche population	CHF	-80’549.-
• Dépenses thématiques	CHF	-51’470.-
• Total restitution	CHF	373'509.-
Contribution nette 2018 selon estimation cantonale	CHF	108’975.-

Au vu de l’importante augmentation de la valeur du point d’impôt en comparaison avec celle prise en compte dans le calcul des acomptes 2018 principalement, notre contribution finale pour 2018 devrait être supérieure de CHF 75'000.- (selon nos estimations sur la base du décompte de péréquation 2017), raison pour laquelle, cette année également ce montant a été ajouté dans les comptes 2018.

Le décompte final de notre participation à la péréquation 2018 ne nous parviendra que dans le courant de l’année 2019. Ce n’est qu’une fois que toutes les communes et le Canton auront définitivement bouclé leurs comptes 2018 que ce décompte sera établi. A ce jour, nous ne pouvons que nous baser sur les chiffres définitifs de 2017, ainsi que sur l’estimation 2018 pour estimer le montant qui sera à payer ou qui nous sera retourné.

2.3 Domaines et bâtiments

Ce dicastère présente une augmentation de charges nettes de CHF 22'000.- par rapport au budget 2018, mais est en diminution de CHF 134'000.- par rapport à 2017.

Les principales variations par rapport aux comptes 2017 résultent, principalement de :

• Diminution des produits encaissés liés aux forêts	+ CHF	5'000.-
• Diminution des frais de combustibles et électricité	./. CHF	13'000.-
• Diminution des frais d’entretien des bâtiments	./. CHF	5'000.-
• Fin de la location sur les modulaires	./. CHF	66'000.-
• Augmentation des frais généraux des bâtiments (assurances, nettoyage)	+ CHF	28'000.-
• Fin de l’amortissement des modulaires	./. CHF	106'000.-
• Réduction de l’amortissement sur le crédit d’étude de la salle (solde)	./. CHF	26'000.-
• Augmentation de l’amortissement de la grande salle	+ CHF	125'000.-
• Augmentation des revenus de locations (UAPE, ASICE)	./. CHF	89'000.-

La nouvelle construction du Collège de l’Ancien Battoir est terminée, seule la réfection du terrain de basket reste encore à réaliser. L’amortissement 2018 a été fixé en fonction du montant actuellement investi et du Règlement sur la comptabilité des communes qui oblige d’amortir l’entier des bâtiments du patrimoine administratif en 30 ans.

2.4 Travaux

Ce dicastère présente des charges nettes de CHF 52'000.- inférieures au budget 2018 et de CHF 22'000.- par rapport aux comptes 2017.

2.4.1 Routes (comptes 43)

Ce centre de charges présente seulement une diminution des coûts nets de CHF 14'000.- par rapport aux comptes 2017, mais ce sont également CHF 14'000.- qui ont été économisés par rapport au budget. Le montant attribué à l'entretien des routes n'a pas été totalement utilisé puisque certains travaux budgétés n'ont pas pu être réalisés.

2.4.2 Parcs, promenades et cimetière (comptes 44)

Les coûts 2018 sont conformes au budget 2018 et aux comptes 2017.

2.4.3 Ordures ménagères et déchets (comptes 45)

Les coûts liés à ce dicastère sont inférieurs de CHF 35'000.- par rapport aux comptes 2017 et présentent également une diminution par rapport au budget 2018 (./. CHF 39'000.-).

Les principales variations par rapport aux comptes 2017 résultent, principalement de :

- Diminution des coûts liés au traitement des déchets ./. CHF 16'000.-
- Diminution de l'amortissement des Moloks (solde) ./. CHF 9'000.-
- Augmentation des produits des taxes forfaitaires et taxes sur les sacs ./. CHF 10'000.-

Le taux de couverture par les taxes et les rétrocessions augmente, étant donné que seulement CHF 6'000.- ont été financés par le biais des impôts contre CHF 41'000.- en 2017.

2.4.4 Eaux claires et eaux usées – EC/EU (comptes 46)

La facturation d'un permis de construire, à la suite de la vente du terrain en zone industrielle (parcelle 134), a généré d'importantes taxes uniques de raccordement (CHF 326'000.-). Cela explique donc l'importante attribution 2018 à la réserve, mais également en grande partie le dépassement de compte de l'entretien du réseau puisque nous avons dû nous acquitter de la TVA liée à cette facture (CHF 18'000.-).

2.5 Instruction publique et cultes

Ce dicastère présente une diminution des coûts nets d'env. CHF 77'000.- par rapport au budget 2018 et ils sont également inférieurs de CHF 23'000.- aux comptes 2017.

Le coût de l'élève a subi une augmentation d'env. CHF 270.- entre 2017 et 2018, mais reste toutefois CHF 60.- inférieur à celui budgété.

Le nombre d'élèves, ainsi que la répartition entre le primaire et le secondaire, sont déterminés au 1er octobre de chaque année, raison pour laquelle les chiffres mentionnés au budget sont légèrement différents.

2.6 Police

2.6.1 Réforme policière (comptes 600)

Les charges liées à la réforme policière pour 2018 ont été de CHF 10'000.- inférieures au montant budgété. Cependant, en lieu et place d'une rétrocession sur l'année antérieure, nous avons dû payer un complément d'environ CHF 8'000.- en 2018 pour 2017. Concernant la réforme policière 2018, nous ne pouvons pas estimer si les montants payés en acomptes en 2018 sont conformes à la réalité.

2.6.2 Défense contre l'incendie (comptes 650)

En ce qui concerne les frais liés à la défense incendie (SDIS), les coûts restent stables mais sont néanmoins en légère augmentation.

2.7 Sécurité sociale

Ce dicastère présente une augmentation des charges de CHF 32'000.- par rapport au budget 2018 et de CHF 139'000.- par rapport au comptes 2017.

Par rapport aux comptes 2017, l'écart s'explique par l'augmentation des coûts de la petite enfance (+ CHF 38'000.-) et à l'augmentation prévue sur la facture sociale de CHF 100'000.-.

2.7.1 Service social (comptes 71)

Ces comptes contiennent la participation aux différents modes de garde des enfants (EFAJE, FAJE, garderie), notre participation à l'ARASPE (Assurance Régionale de l'Action Sociale) ainsi que diverses petites aides aux sociétés locales et diverses associations. Notre participation à ces coûts est de CHF 38'000.- supérieure aux comptes 2018 mais toutefois de CHF 48'000.- inférieure au budget. Cela s'explique notamment par l'ouverture de l'Unité d'Accueil pour Pour Ecoliers (UAPE) qui n'est pas encore utilisée à 100 % par des enfants résidents sur la Commune.

2.7.2 Prévoyance sociale (comptes 72)

La participation à la facture sociale ne sera pas conforme au budget 2018. Le montant qui avait été ajouté au montant des acomptes ne suffira pas à couvrir le complément de frais d'environ CHF 110'000.- qui a dû être provisionné afin de couvrir le montant qui sera à payer sur les importantes recettes conjoncturelles (droits de mutation, impôts sur les gains immobiliers) que nous avons touchées en 2018 et dont la moitié doit être rétrocédée au Canton via la facture sociale.

Comme dans le cadre de la péréquation, ce n'est qu'une fois que toutes les communes et le Canton auront définitivement bouclé leurs comptes 2018 que le décompte définitif sera établi. Dans ce cas également, nous ne pouvons que nous baser sur les chiffres définitifs de 2017 pour estimer le montant que nous devrons payer en complément.

2.7.3 Santé publique (comptes 73)

Bien que les coûts nets liés à la participation aux frais de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) soient inférieurs à ceux budgétés (./. CHF 8'000.-), ils sont, dans la réalité et comme chaque année, sensiblement supérieurs par rapport aux comptes 2017.

2.8 Services industriels (service des eaux)

Grâce aux importantes taxes de raccordement facturées en 2018 ainsi qu'à l'augmentation de la consommation d'eau, le résultat de ce dicastère est positif en 2018 puisqu'une attribution à la réserve de CHF 57'000.- a pu être réalisée.

Par rapport au budget, les principales variations résultent de :

- Taxes uniques de raccordement + CHF 49'000.-
- Vente d'eau + CHF 11'000.-

2.9 Chiffres-clés

2.9.1 Autonomie financière de la Commune

Force est de constater que, cette année encore, les charges imposées par le Canton et les diverses institutions dont la Commune fait partie, augmentent encore. L'autonomie financière de la Commune se réduit toujours plus (de 37 % à 33% en 2018). Malgré cela, la Commune doit pouvoir, d'une part assurer l'entretien et le renouvellement des infrastructures actuelles et d'autre part, faire face aux besoins actuels de la population en réalisant de nouveaux investissements. L'équilibre financier d'une commune de la taille de Bretigny-sur-Morrens dépend et dépendra toujours plus de ses rentrées fiscales, qui devront être adaptées aux dépenses dont nous avons la maîtrise et à celles qui nous sont imposées.

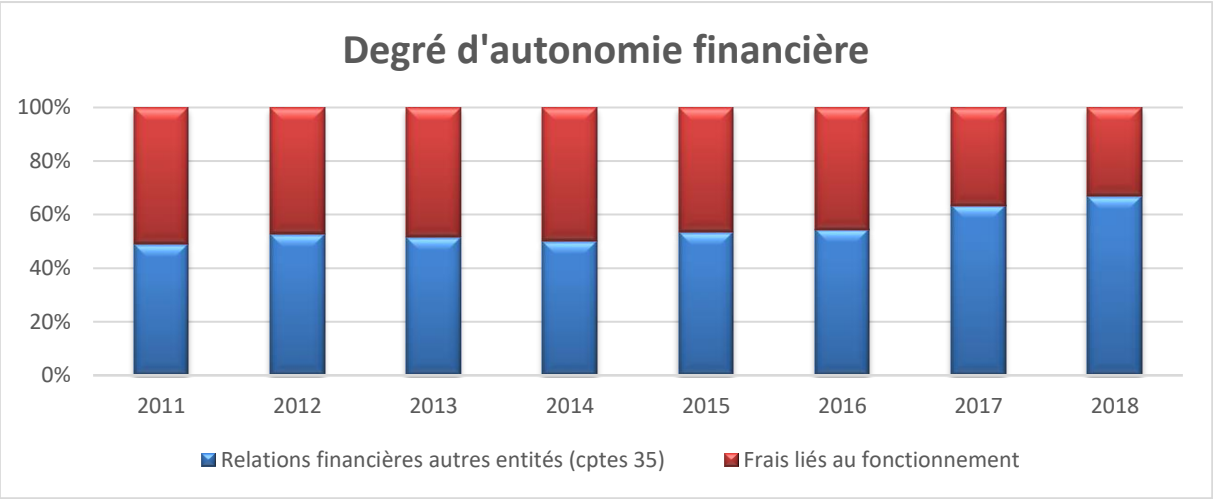

Dans les frais liés au fonctionnement sont compris les salaires, les vacations ainsi que les charges sociales dont les montants sont incompressibles. Ils comprennent également les amortissements ainsi que les variations de réserves.

2.9.2 Répartition des charges par dicastère (avant amortissements et dotations aux réserves)

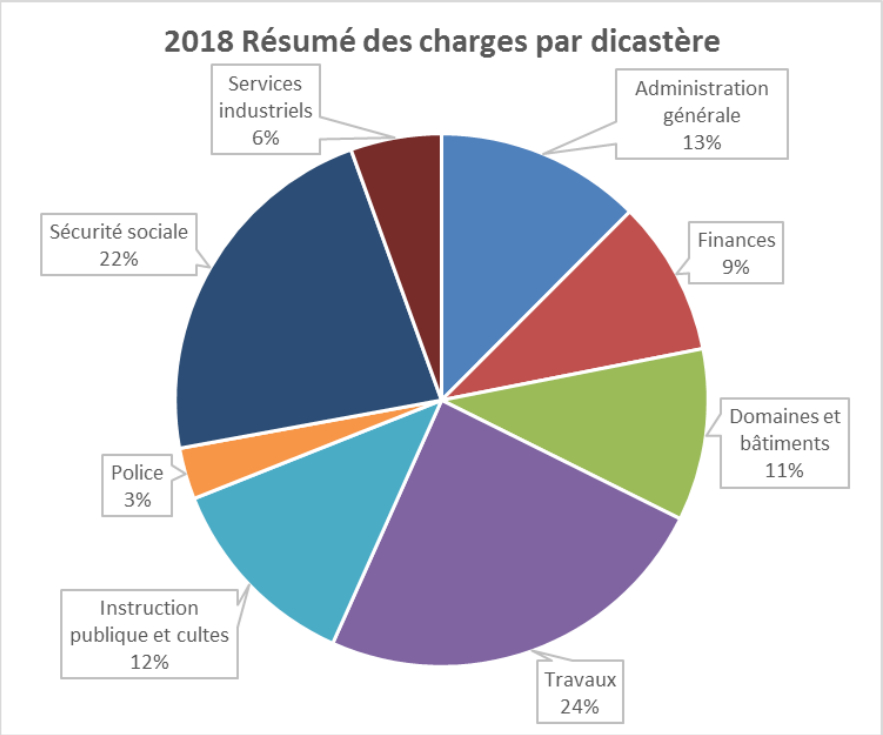

2.9.3 Provenance des recettes par nature

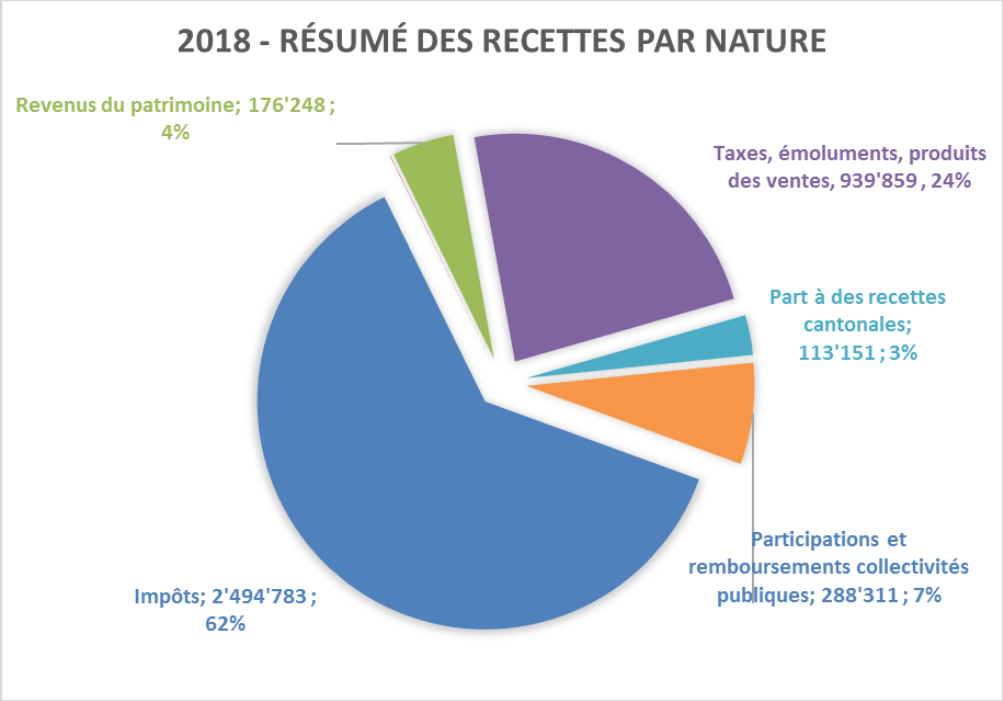

2.9.4 Endettement

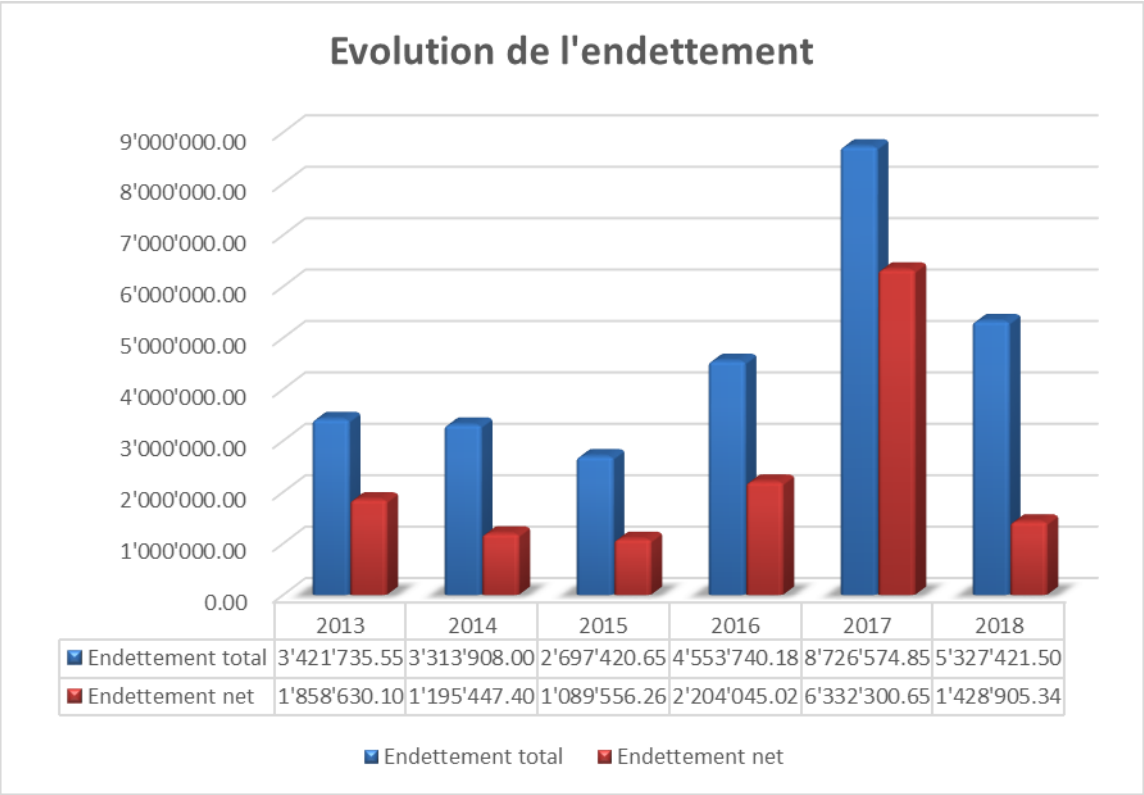

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Endettement total	3'421'735.55	3'313'908.00	2'697'420.65	4'553'740.18	8'726'574.85	5'327'421.50
Endettement net	1'858'630.10	1'195'447.40	1'089'556.26	2'204'045.02	6'332'300.65	1'428'905.34

2.9.5 Chiffres-clés liés à l'endettement

Class. Nature	Opérations	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	2018
920	+	Engagements courants	451'735.55	593'908.00	557'420.65	503'740.18	51'216.85	50'580.00
921	+	Dettes à court terme	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
922	+	Emprunts à moyen et long terme	2'800'000.00	2'600'000.00	2'000'000.00	3'900'000.00	8'080'000.00	4'980'000.00
923	+	Engagements envers des propres établissements et fonds	170'000.00	120'000.00	140'000.00	150'000.00	165'000.00	0.00
925	+	Passifs transitoires	0.00	0.00	0.00	0.00	430'358.00	296'841.50
ET	**=**	**Endettement total**	**3'421'735.55**	**3'313'908.00**	**2'697'420.65**	**4'553'740.18**	**8'726'574.85**	**5'327'421.50**
928	+	Financements spéciaux et fonds de réserve	1'222'113.75	1'668'296.45	2'109'187.59	1'675'698.83	1'767'490.55	5'895'793.12
929	+	Capital	6'258.15	6'258.15	6'258.15	6'258.15	6'258.15	255'747.04
	=	**Balance**	**4'650'107.45**	**4'988'462.60**	**4'812'866.39**	**6'235'697.16**	**10'500'323.55**	**11'478'961.66**
AD		**Actif disponible**	**1'563'105.45**	**2'118'460.60**	**1'607'864.39**	**2'349'695.16**	**2'394'274.20**	**3'898'516.16**
EN = ET - AD	**=**	**Endettement net**	**1'858'630.10**	**1'195'447.40**	**1'089'556.26**	**2'204'045.02**	**6'332'300.65**	**1'428'905.34**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Evolution de la population	747	785	797	817	825	843
Evolution des contribuables PP	544	548	526	557	561	581
Endettement brut par habitant	**4'580.64**	**4'221.54**	**3'384.47**	**5'573.73**	**10'577.67**	**6'319.60**
Endettement net par habitant	**2'488.13**	**1'522.86**	**1'367.07**	**2'697.73**	**7'675.52**	**1'695.02**
Endettement brut par contribuable	**6'289.96**	**6'047.28**	**5'128.18**	**8'175.48**	**15'555.39**	**9'169.40**
Endettement net par contribuable	**3'416.60**	**2'181.47**	**2'071.40**	**3'956.99**	**11'287.52**	**2'459.39**

Quotité de la dette brute

Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dettes à court terme	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Emprunts à moyen et long terme	2'800'000.00	2'600'000.00	2'000'000.00	3'900'000.00	8'080'000.00	4'980'000.00
Engagements envers de propres établissements et fonds	170'000.00	120'000.00	140'000.00	150'000.00	165'000.00	0.00
Emprunts	**2'970'000.00**	**2'720'000.00**	**2'140'000.00**	**4'050'000.00**	**8'245'000.00**	**4'980'000.00**
Revenus de fonctionnement épurés	**2'491'514.16**	**2'889'698.56**	**2'972'131.30**	**2'763'767.68**	**3'383'961.50**	**4'013'488.50**
Emprunts/RFE	**119.20%**	**94.13%**	**72.00%**	**146.54%**	**243.65%**	**124.08%**
Maximum autorisé 250%	**6'229'000.00**	**7'224'000.00**	**7'430'000.00**	**6'909'000.00**	**8'460'000.00**	**10'034'000.00**
Idéal 150 %	**3'737'000.00**	**4'335'000.00**	**4'458'000.00**	**4'146'000.00**	**5'076'000.00**	**6'020'000.00**

2.9.6 Marge d'autofinancement (cash-flow)

Le cash-flow (marge brute d'autofinancement) représente le résultat financier ou solde budgétaire des liquidités générées. Il permet d'apprécier les liquidités résiduelles qui pourront être utilisées pour reconstituer les capitaux propres, financer de nouveaux investissements ou rembourser une dette.

Afin de calculer le cash-flow 2018 et être plus adapté au résultat financier effectif, les transactions financières liées à la vente du terrain de la parcelle n° 134 ont été déduites du calcul.

Les comptes de l'année 2018, tels que présentés, font ressortir un cash-flow de CHF 1’270'000.-, soit 16,7 % de la totalité de nos produits. En ne prenant pas en compte les dicastères "Collecteurs/épuration", "Service des eaux" et "Gestion des déchets » (dicastères soumis au principe d’équivalence PE) qui doivent s'autofinancer, le cash-flow net est réduit à CHF 662'000.-, soit 9.9 % des recettes.

C'est ce dernier chiffre qui doit être pris en considération en regard des investissements qui ne concerneraient pas les trois dicastères précités.

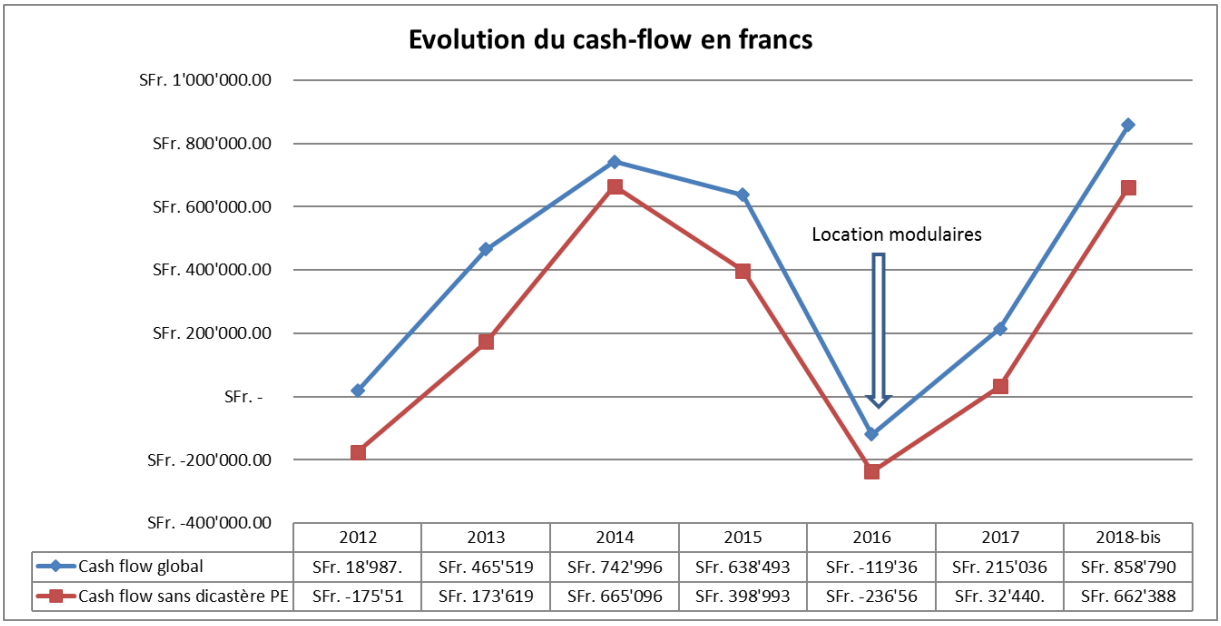

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018-bis
Cash flow global	SFr. 18'987.	SFr. 465'519	SFr. 742'996	SFr. 638'493	SFr. -119'36	SFr. 215'036	SFr. 858'790
Cash flow sans dicastère PE	SFr. -175'51	SFr. 173'619	SFr. 665'096	SFr. 398'993	SFr. -236'56	SFr. 32'440.	SFr. 662'388

2.10 Conclusions

En conclusion, les facteurs les plus importants à souligner pour ces comptes 2018 sont :

- L’augmentation des recettes fiscales des personnes physiques et morales grâce à l’augmentation du taux d’imposition, ainsi que la perception importante d’impôts sur les prestations en capital,
- Notre forte dépendance liée aux recettes conjoncturelles, qui représentent un complément de revenu conséquent en 2018, mais dont la perception n’est pas assurée dans le temps,
- L’augmentation des charges des comptes liés à la sécurité sociale.

Pour le surplus, malgré quelques écarts budgétaires, les comptes 2018 restent cohérents et les charges sont inférieures à celles budgétées en ce qui concerne les charges et produits liés aux dicastères directement gérés par notre commune (chapitres 1, 3 et 4).

D’importantes « économies » ont été réalisées sur le dicastère de l’enseignement (chapitre 5) mais exclusivement eu égard au nombre d’élèves inférieur à celui budgété. En ce qui concerne le dicastère de la police (chapitre 6), faisant partie des charges dites imposées, les coûts restent stables, mais sont inférieures au budget.

La fiduciaire Ofisa SA à Lausanne, chargée par la Municipalité de vérifier les comptes dans le cadre du mandat qui lui a été confié, a procédé à un audit le 5 avril 2019. Une copie du rapport de la Fiduciaire est jointe en annexe à ce rapport.

3. DOMAINES ET BATIMENTS

3.1 Forêts

La surface boisée de 75 ha représente le 26 % de la superficie totale de notre Commune.

Les chiffres, indiqués ci-après, sont issus des résultats enregistrés par le service forestier ayant œuvré sur le Triage Mèbre-Talent en 2018. Ils ne correspondent pas forcément avec ceux de la Commune, les travaux étant parfois organisés de manière groupée par le Triage, les coupes étant souvent à cheval sur deux années et la vente de certains produits forestiers prenant parfois du temps. Il en va de même pour l'encaissement des subventions.

3.1.1 Exploitation des bois

- *Février 2018*
  Exploitation des chablis de janvier à la suite de forts vents (65 m^3)
- *Janvier-février-mars 2018*
  Grosse coupe sous Béthusy, conjointe avec le Triage Mèbre-Talent.
  Pour les privés (207 m^3) et sur la Commune (580 m^3).
- *Juillet-août-septembre 2018*
  Elimination des bois à bostryches de l'été (33 m^3).

Bois de service	113 m^3
Bois énergie	192 m^3
Total Exploitation	**305 m^3**

Remarque : tous les travaux d'exploitation ont été réalisés par l'entreprise forestière Clerc et Fils à Cugy.

3.1.2 Assortiments

Au niveau du compte d'exploitation du forestier, les coupes sont à nouveau bénéficiaires en 2018 (CHF 13.-/ m^3) grâce à un effort d'optimisation des coûts, réalisé par le garde forestier sur l'ensemble du Triage. Cela se traduit souvent par l'attribution de travaux sur plusieurs communes ou par la vente groupée de bois par le Triage pour des économies d'échelle.

3.1.3 Plantations

Aucune plantation n'a été effectuée en 2018.

3.1.4 Soins aux jeunes peuplements

Au total 2,9 ha de jeunes peuplements ont été entretenus par l'entreprise Clerc et Fils. Comme il n'y a pas eu de plantations ces dernières années, il n'y a plus de travaux de fauchage actuellement.

Toutes les parcelles ont bénéficié des précieuses contributions fédérales. Ces dernières couvrent d'ailleurs largement les frais.

3.1.5 Réfection de chemin

Aucune réfection de chemins forestiers n'a été effectuée en 2018. Le projet de réfection du chemin forestier entre Bellevue et la STEP est toujours en cours.

3.2 Réseau d'égouts, épuration

Le réseau d'assainissement fonctionne parfaitement. Quant à la station d'épuration, elle est gérée par l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région bassin supérieur du Talent (AET), qui continue à traiter les boues des STEP de Cugy, Bottens et Morrens. L'année 2018 s'est déroulée sans surprise pour notre station d'épuration, sauf quelques travaux d'entretien et de maintien qui ont dû être effectués.

3.3 Régionalisation de l'épuration Région Echallens-Talent

La première partie de l'étude de faisabilité du projet de régionalisation de l'épuration sur Echallens a pris fin dans le courant de l'année 2018.

Une analyse complémentaire a démontré, qu'avec une durée d'exploitation résiduelle d'environ 25 ans de la STEP de l'AET, il est préférable d'un point de vue financier, de maintenir la station d'épuration de Bretigny-sur-Morrens, plutôt que de se rallier à celle d'Echallens. Favorable au maintien de la STEP de l'AET, le comité de direction a décidé le 14 juin 2018, de ne pas poursuivre l'étude de la régionalisation et de maintenir le statu quo.

3.4 Bâtiments communaux

Les travaux habituels d'entretien ont été exécutés dans nos divers bâtiments et la gérance de nos cinq appartements est toujours assumée par la société MEA Immobilier au Mont-sur-Lausanne. Quelques soucis d'humidité et d'isolation sont toujours récurrents et font l'objet d'un suivi régulier. Nous avons encaissé pour CHF 78'385.- de revenus locatifs et dépensé CHF 12'014.- en frais d'entretien pour l'année 2018.

3.4.1 Grande salle

L'exploitation de cette nouvelle construction donne satisfaction aux utilisateurs et à la Commune, malgré quelques adaptations de moindre importance au niveau du stockage du matériel et du nettoyage du sol. La demande de location pour cette structure est en constante augmentation (voir le chapitre 9 « Animations ») et trois sociétés sportives occupent régulièrement les locaux les lundis-mercredis et jeudis soir.

Le décompte définitif relatif à la rénovation et à l'agrandissement de l'école et de la grande salle s'est monté à CHF 5'462'491.10, subventions déduites. Le budget de CHF 6'115'000.- alloué par le Conseil général a donc été largement respecté.

Pour information, la réfection du terrain de basket/multisports est encore à l'étude et diverses variantes sont actuellement analysées par la Municipalité.

3.4.2 Terrains

La vente de notre parcelle n° 134 « Aux Champs de l'Air » (préavis 04/2017) s'est finalisée en 2018 et un montant de CHF 3'500'000.- a été encaissé le 18 juillet 2018.

4. TRAVAUX

4.1 Urbanisme

4.1.1 Police des constructions

L'ensemble des zones à bâtir de notre Commune a été mis en zone réservée selon l'art. 64 de la LATC (loi sur l'aménagement du territoire cantonal). Il n'est donc plus possible de réaliser de nouvelles constructions sur notre territoire.

En conséquence, il n'y a eu que peu de dossiers portés à l'enquête publique. On notera tout de même les trois mises à l'enquête suivantes :

- *Parcelle n° 134*
  Construction de 2 halles modulables avec panneaux solaires en toiture et places de parc extérieures
- *Parcelle n°134*
  Construction d'une nouvelle station transformatrice
- *RC 501 B-P*
  Réhabilitation de la route cantonale (divers travaux et décisions d'allègement du bruit routier).

Une vingtaine d'autorisation a été délivrée par la Municipalité pour réaliser des travaux de moindre importance, tels qu'installations de capteurs solaires, assainissements thermiques de bâtiments existants par remplacement de fenêtres ou isolation périphérique, pergolas, couverts, abris de jardin.

4.1.2 Révision du PGA (Plan Général d'Affectation)

Les délais de recours étant échus, la zone réservée déploie ses effets pour une durée de cinq ans, prolongeable trois ans.

La Commune pourra donc penser aux travaux concrets pour l'établissement du nouveau PGA. Il s'agira notamment de définir comment réaliser le redimensionnement de nos zones à bâtir, qui nous obligera à procéder à des dézonages.

Pour éviter ces dézonages, la Municipalité avait initié une étude préalable visant à réaliser un PGA commun entre les communes de Cugy et de Bretigny-sur-Morrens. Cette analyse a révélé que cette solution ne nous permettait pas d'éviter les dézonages requis sur notre territoire et présentait des inconvénients majeurs pour l'établissement et les éventuelles révisions de notre propre PGA. L'idée d'un PGA commun a donc été abandonnée.

4.2 Routes

Dans le cadre de l'entretien usuel des routes, plusieurs travaux mineurs de réfection ont été réalisés et quelques regards ont été remis à niveau. Les travaux plus conséquents prévus en automne sur la route de Béthusy ont dû être repoussés à 2019.

La mise à l'enquête publique par la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) du projet de réhabilitation routière de la RC 501 entre Cugy et Bottens a duré du 25 mai au 9 juillet 2018. Elle n'a pas soulevé d'opposition et a donc été approuvée le 30 août 2018 par le Département des infrastructures et des ressources humaines.

Des conventions à l'amiable pour la cession des terrains nécessaires à la réalisation du nouveau tracé routier ont été signées avec les propriétaires des parcelles concernées bordant la RC 501. Pour notre Commune, il s'agit des parcelles 1, 100, 130, 131, 132 et 147, dont la cession représente un montant de CHF 70'043.- qui nous sera versé après achèvement des travaux.

Début 2019, la mise en soumission des travaux permettra de chiffrer les coûts des travaux, ainsi que les montants à charge de notre Commune.

Si la réhabilitation de la RC 501 est à charge du canton, notre Commune devra participer aux travaux suivants :

- Réfection du trottoir au bas du chemin du Rié jusqu'au pont sur le Talent et mise en place d'un éclairage public ;
- Réfection d'un collecteur traversant la RC 501, au bas du chemin du Rié ;
- Mise en conformité du passage pour piétons au carrefour d'accès au village ;
- Mise en conformité de l'arrêt de bus ouest ;
- Trottoir et éclairage public menant à la zone industrielle ;
- Carrefour d'accès à la zone industrielle ;
- Remplacement des abris-bus.

Au retour des soumissions, la Municipalité devra juger de l'opportunité de réaliser tout ou partie de ces travaux. Si les crédits nécessaires à la réhabilitation de la RC 501 sont acceptés par le canton, les travaux devraient débuter dans le courant 2019.

4.3 Eclairage du village

Notre prestataire de service en la matière, l'entreprise Duvoisin-Groux SA, intervient régulièrement pour réparer nos lampadaires et ce, dans les meilleurs délais après nos appels.

En cas de panne d'un lampadaire

Vous pouvez aviser l'Administration communale au 021 731 25 74 ou par mail à *administration@bretigny.ch*

4.4 Place de jeux, parcs et promenades, cimetière

La réfection des bancs de la place de jeux s'est effectuée durant l'hiver, de sorte que les bancs seront fonctionnels au printemps 2019. Le socle d'un jeu, dont le remplacement n'était plus possible, a dû être enlevé par mesure de sécurité. La Municipalité veillera à la conformité des jeux et examinera la nécessité de leur remplacement.

4.5 Terrain de sports

Comme l'année dernière et à ses frais, le Mouvement du Centre (football) a utilisé le terrain pour les entraînements. En automne 2018, le comité du club a relevé la charge conséquente de l'entretien du terrain et demandé de revoir la convention d'utilisation signée en 2017. Compte tenu de l'importance de l'activité sportive pour les jeunes et du lien social qui s'y crée, la Municipalité a accepté de reprendre les frais d'entretien du terrain et de mettre à disposition, à bien plaire, les douches et les vestiaires de la Grande salle dès le printemps 2019.

Tout en veillant à obtenir le maximum d'aides financières pour la réalisation de ce projet, la réfection du terrain de basket, destiné en premier lieu à l'école, est prévue en 2019.

4.6 Ordures ménagères et décharge

Depuis 1969, la société VALORSA, située à Penthaz, a reçu le mandat, au travers d'une convention, d'aider notre Commune à gérer ses déchets. Comme les 100 autres actionnaires situés entre l'Ouest lausannois et la Vallée-de-Joux, notre Commune dispose ainsi d'un appui technique et administratif, visant à trouver les meilleures solutions, afin d'éliminer les déchets en respectant la législation. Actionnaire de VALORSA, Bretigny-sur-Morrens a tout intérêt à en être cliente pour les déchets urbains recyclables.

Nous avons également reçu de nombreuses informations au courant de l'année et avons pu profiter des conseils avertis de l'équipe de VALORSA qui compte 5 collaborateurs administratifs et 10 collaborateurs gestionnaires de déchets. La surveillance des sacs taxés, les projets de déchetterie ainsi que les autopsies des poubelles font partie de ces prestations gratuites pour les actionnaires.

Comme toutes les communes suisses, nous devons transmettre chaque année au Canton et à la Confédération, les tonnages de déchets collectés sur notre territoire. Les 101 communes actionnaires ont chargé VALORSA de rassembler ces données. Un contrôle minutieux est effectué, notamment pour les déchets comme le verre, qui donnent droit à la rétrocession de la taxe anticipée de recyclage (TAR). Pour simplifier la transmission et la saisie des données, VALORSA et deux autres périmètres ont développé une plateforme internet.

Cet outil statistique nous permet également de voir l'évolution de chaque filière sur une période de 10 ans. Tous les chiffres sont maintenant facilement à notre disposition. De plus, via cette plateforme, notre Commune peut comparer sa production de déchets avec les moyennes cantonales et celles du périmètre.

4.6.1 Principaux chiffres du périmètre « VALORSA »

		2018 (en tonnes facturées par VALORSA)	2018 Destinations	2018 Valorisation
Incinérables	Ordures ménagères	23'754	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets encombrants	2'318	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets industriels	6'921	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Boues d'épuration	7'132	Incinérateur de Epura Incinérateur de SAIDEF TRIDEL	Chaleur/électricité
Recyclables	Papier	4'506	En papeterie suisse	Carton/papier
	Verre	4'810	40% chez Vetropack, 60% en verrerie européenne	Bouteilles en verre
	Déchets végétaux	1'572	Agriculteurs autour de Penthaz	Compost
	OREA, appareils électriques	360	Centres de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/ incinération
	Déchets spéciaux des ménages	283	CRIDEC	Traitement physico-chimique/ incinération
	Déchets carnés	988	GZM	Energie

Un accent a été mis sur l'information au travers de diverses séances, de temps de formation pour les aides en déchetterie, de stands d'information lors de manifestations locales (comptoirs régionaux).

4.6.2 Principaux déchets de la Commune

Les volumes 2018 sont stables malgré l'augmentation du nombre d'habitants et le fait que nous constations une augmentation des ordures ménagères à 101kg/habitant. Cependant, notre Commune reste toujours en dessous de la moyenne cantonale, qui était de 144.2 kg/habitant en 2017.

	2017 en tonnes/kg par habitant	2018 en tonnes/kg par habitant
Ordures ménagères	**79/96**	**86/101**
Déchets encombrants	12/14	13/15
Papier	47/56	46/54
Verre	33/40	35/42
Déchets compostables	102 (m^3)	81 (m^3)
Plastiques	236 (m^3)	205 (m^3)

Concernant l'étude relative aux conditions d'utilisation commune de la déchetterie de Praz-Faucon à Cugy, elle s'est terminée par l'acceptation du préavis n° 06/2018 lors du dernier Conseil général du mois de décembre.

Pour rappel, cette étude avait déjà commencé en 2016 et s'est poursuivie par une visite des installations de Cugy, organisée le 7 septembre 2018 en présence de nombreux citoyens. Une séance publique d'information donnée le mercredi 3 octobre 2018 à la Grande salle et un sondage auprès de la population ont complété cette étude et répondu aux dernières questions soulevées par ce projet. Les débats ont donc été nombreux mais toujours constructifs.

MERCI de veiller à la qualité du tri de vos déchets et de respecter les lieux de dépose, malgré les accès libres et la surveillance non-permanente.

Plusieurs variantes ont été proposées et l'option de garder notre place Moloks avec les ordures ménagères, papier, verres et petits déchets verts ménagers a donc finalement été retenue. Tous les autres déchets recyclables seront traités à Cugy.

Dans le courant 2019, la Municipalité va négocier les conditions régissant cette convention avec les derniers chiffres reçus de 2018 afin que cette dernière puisse entrer en vigueur au 1er janvier 2020.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE

5.1 Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE)

L'Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE) regroupe les communes de Bretigny-sur-Morrens, Cugy, Froideville et Morrens.

CODIR- ASICE (du 1er janvier au 31 décembre 2018)	
Président	M. Jean-Pierre Sterchi, Cugy *Direction, Administration, Finances*
Vice-présidente	Mme Katia Cruchon, Morrens *Transports, PPLS*
Représentant·e·s	Mme Seema Ney, Bretigny-sur-Morrens *Bibliothèque, Parascolaire (hors UAPE), Lien Ecole, EFAJE, UAPE*
	M. Pierre-Alain Witzig, Froideville *Bâtiment de la Combe, Espaces extérieurs, Mobilier scolaire, Piscine*
Secrétaire	Chantal Bovay

Rappelons que la direction de l'établissement assiste à toutes les séances du Comité de direction. Dès la rentrée scolaire d'août, en raison de l'absence de M. Amiguet, c'est Mme Virginie Dorthe, doyenne chargée de direction, qui a rejoint ces séances. Mme Dorthe a été nommée directrice de l'établissement scolaire au 1er décembre 2018.

Le Comité de direction s'est réuni à 13 reprises en 2018.

5.2 Organisation de l'école

Au 1er octobre 2018, l'Etablissement scolaire primaire et secondaire de Cugy et environs comptait 1027 élèves, dont 97 élèves de Bretigny-sur-Morrens.

Le collège de la Combe possède 16 classes et est entièrement occupé par des élèves du secondaire (9 à 11ème). Ce bâtiment dispose d'autre part de deux salles de gymnastique, d'une cantine scolaire et d'une petite bibliothèque, d'une salle de musique, d'une salle de sciences, d'une salle d'arts visuels et d'une salle annexe à la salle de sciences.

Ce collège abrite aussi la direction et le secrétariat de notre établissement scolaire.

Pour la rentrée 2018-2019, comme il manquait une salle, le Comité de direction a pris la décision d'utiliser le local de la bibliothèque comme salle de classe et de créer une petite bibliothèque dans un espace libre, à côté de la salle de musique. Un guichet a été ajouté au secrétariat et un bureau supplémentaire pour les doyens a été créé dans le local situé au fond de la cuisine et est relié à l'autre bureau des doyens.

A Bretigny-sur-Morrens
4 salles de classe
1 salle polyvalente
1 UAPE de 36 places
1 salle de réserve au clocher

Par ailleurs, l'ASICE loue à la commune de Bretigny-sur-Morrens une salle de classe dans le collège du clocher, qui représente l'unique salle à disposition, s'il s'avère nécessaire d'ouvrir une classe supplémentaire en cours d'année ou à la rentrée scolaire. Le Comité de direction réexaminera la pertinence de cette mesure en 2019.

5.2.1 Etablissement

Notre établissement compte **58 classes**.

1	ASICE	16	salles de classe
2	Bretigny-sur-Morrens	4	salles de classe (+1 salle de réserve)
3	Cugy	17	salles de classe
4	Froideville	16	salles de classe (15 salles occupées dès l'année scolaire 18-19)
5	Morrens	4	salles de classe

5.2.2 Nombre d'élèves par commune au 1er octobre 2018

1	Bretigny-sur-Morrens	97	élèves
2	Cugy	405	élèves
3	Froideville	363	élèves
4	Morrens	133	élèves
5	Autres (y compris Montheron)	29	élèves
	Total :	**1027**	**élèves**

Remarque : pour la première fois depuis 10 ans, la population scolaire est moins élevée que celle de l'année précédente et même des deux dernières années (1042 éléves en 2016 et 1047 élèves en 2017)

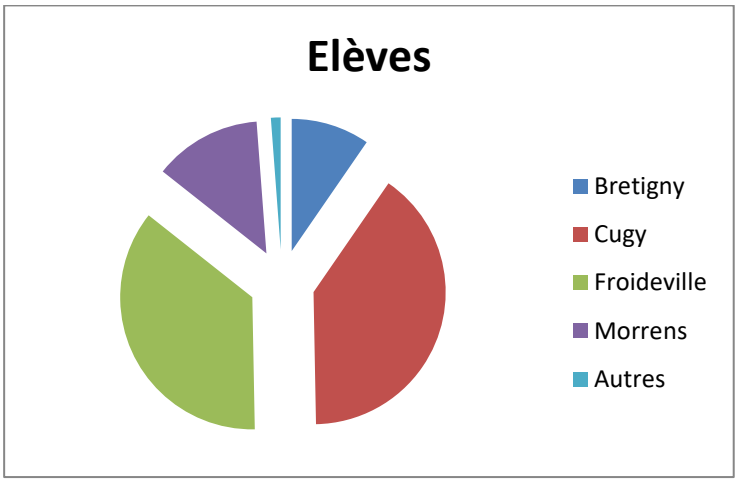

5.3 Affaires parascolaires

5.3.1 Cantines

Quelques modifications ont été apportées sur les coûts facturés aux parents.

- Repas et garde 5-6P — CHF 16.- par jour (au lieu de 14.00)
- Repas chaud de 7P à 11P — CHF 12.- par repas (au lieu de 10.00)
- Sandwich et salade — CHF 6.- /pièce
- Zone pique-nique — gratuite

Un appel d'offres pour la cantine scolaire est reporté car le travail d'étude et de mise en place de l'accueil parascolaire des 7-8P est prioritaire.

5.3.2 Accueil parascolaire des 7-8P

D'ici 2020, une offre d'accueil pour les 7-8P pour les midis et les après-midis devra être proposée.

Mme Seema Ney et M. Jean-Pierre Sterchi ont effectué différentes visites afin de voir ce qui conviendrait le mieux à nos élèves et notre situation.

Pour respecter l'échéancier, il faudrait faire une étude et présenter un préavis en 2019. Si celui-ci devait être accepté, un·e professionnel·le serait engagé·e en janvier 2020, afin que la mise en place de cet accueil puisse être prête pour la rentrée 2020-2021.

5.4 UAPE

La commune de Morrens doit prévoir rapidement la mise en place d'une UAPE même provisoire, car il n'y a pas assez de places dans les autres communes pour accueillir tous les enfants de 1 à 6P. En effet, nous avons dû à nouveau organiser, sur Cugy et à midi, un accueil pour les 6P qui n'ont pas été pris dans les UAPE. L'EFAJE applique la règle qui consiste à donner la priorité aux élèves les plus jeunes.

Il est à relever que l'UAPE de Bretigny-sur-Morrens ouverte à la rentrée d'août 2017 est complète.

5.5 Bibliothèque intercommunale du Haut Talent

La nouvelle bibliothèque comprend au 31 décembre 2018 le personnel suivant :

Fonction	Titulaire	Taux d'occupation	Entrée en fonction
Bibliothécaire	Lucie Perdrizat	90 %	1er mai 2017
AID	Fabrice Jungo	50%	1er janvier 2018
Auxiliaire de bibliothèque	Nathalie Cachelin	8h00/sem.	1er août 2017
Auxiliaire de bibliothèque	Stéphanie Baldisserotto	10h00/sem.	1er août 2017

La répartition des charges de salaires se fait de la manière suivante :

- Temps scolaire — à charge de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)
- Temps parascolaire — à charge de l'Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE)
- Temps public Morrens — à charge de la commune de Morrens (selon convention)
- Temps public Froideville — à charge de la commune de Froideville (selon convention)

L'équipe de la bibliothèque collabore sur trois sites de bibliothèque pour proposer aux élèves et aux habitants un accueil, des collections et des animations de qualité. Durant l'année 2018, un important travail a été fourni afin d'actualiser et d'étoffer les collections, notamment pour le site nouvellement réaménagé de Froideville.

La bibliothèque a proposé cette année trois expositions et six animations publiques (conteries, activités créatives, etc.), en plus de l'inauguration officielle. Cette inauguration officielle de la Bibliothèque du Haut-Talent a eu lieu le 5 mai 2018 à Froideville, en présence des autorités politiques, des représentants de l'établissement scolaire et de la coordination des bibliothèques scolaires, ainsi que de nombreux élèves, amis et habitants de la région. À la suite des allocutions, agrémentées d'interventions des élèves, un apéritif et diverses activités créatives ont marqués cette journée de fête. L'inauguration a ainsi permis de faire découvrir la bibliothèque aux habitants des quatre communes et alentours, notamment via un tout-ménage et un article dans le journal ; cette occasion a également permis de dévoiler au public la nouvelle signalétique de la bibliothèque.

Mentionnons enfin que le public participe en nombre aux activités de la bibliothèque et les heures d'ouverture sont fréquentées. Les enseignants qui utilisent la bibliothèque sont également satisfaits et de plus en plus nombreux.

Retour sur l'année 2018 en quelques chiffres	
36 (sur 56 classes)	Nbre de classes qui viennent en visite régulièrement ou utilisent le service de « bibliothèque itinérante »
178 périodes	Nbre de visites de classes en bibliothèque
25h30	Nbre d'heures d'ouverture au public par semaine (public et parascolaire)
~500 lecteurs	Nbre de lecteurs actifs (public, 3 sites)
~20 lecteurs	Nbre moyen de lecteurs à chaque ouverture publique à Froideville
~20 lecteurs	Nbre moyen de lecteurs à chaque ouverture parascolaire à Froideville
~10 lecteurs	Nbre moyen de lecteurs à chaque ouverture parascolaire à Cugy
~10 lecteurs	Nbre moyen de lecteurs à chaque ouverture publique à Morrens
52'774.5 CHF	Total des dépenses 2018 pour l'acquisition de documents
3'200 titres	Nbre de nouveaux documents acquis en 2018

5.6 Devoirs surveillés

Selon la loi, la gestion des devoirs surveillés est à la charge des communes. Les devoirs surveillés sont organisés sur un site scolaire à partir de quatre enfants inscrits par jour. Pour l'année 2018, nous avons eu besoin de deux personnes à Cugy et deux personnes à Froideville. Après quelques semaines, seuls deux enfants restaient à Cugy le jeudi et l'un d'eux ne venait qu'une fois sur deux. Le CoDir a donc pris la décision de fermer les devoirs surveillés à Cugy les jeudis dès les vacances d'automne.

Nous avons renoncé à ouvrir ces structures à Bretigny-sur-Morrens et Morrens, un seul enfant étant inscrit.

5.6.1 Surveillance des élèves entre les transports et le début/ la fin de l'école

Les temps d'attente entre les horaires des bus et les entrées ou sorties scolaires sont souvent de plus de 10 minutes. Selon son Règlement sur les transports scolaires, l'ASICE se doit d'organiser la surveillance durant ces périodes sur nos sites scolaires. Dès la rentrée d'août, nous avons pu supprimer la surveillance à Froideville et diminuer celle de l'Epi d'Or à Cugy car le temps d'attente y était inférieur à 10 minutes.

En 2018, 10 personnes se partageaient ces surveillances.

Le surveillant de Bretigny-sur-Morrens, M. Kurt Künzi est en fonction depuis le 1er septembre 2015. Au 1er semestre 2018, il a effectué 18 tranches d'½ h/semaine et 15 tranches au 2ème semestre.

5.7 Transports scolaires

Rappelons que le règlement des transports a été présenté au Conseil intercommunal en mars 2017 et validé par le canton en date du 17 mai 2017.

Selon ce règlement un élève qui se conduirait de manière à compromettre la sécurité routière ou la protection des autres élèves, voire la préservation des véhicules, peut être exclu temporairement par le Comité de direction. L'exclusion temporaire, d'une durée maximale de dix jours de classe, est prononcée après avoir entendu l'élève et ses parents.

Sur l'année scolaire 2017-2018, seuls quelques enfants ont reçu des avertissements écrits.

5.7.1 Organisation des transports scolaires

Pour l'année scolaire 2018-2019, l'ASICE a délégué l'organisation des transports à la société MicroGis, qui a travaillé en collaboration avec notre établissement. Le Comité de direction est très satisfait de cette nouvelle collaboration.

Un 4ème bus (hors CarPostal) a été mis en place afin que la durée d'attente des bus et le temps passé soient diminués, notamment aux heures de midi. Les élèves disposent ainsi d'un temps suffisant pour manger à domicile.

125 élèves doivent être transportés par nos bus depuis août 2018. Ils étaient 114 élèves au printemps 2018. Les transports principaux concernent des élèves enclassés à Bretigny-sur-Morrens et Morrens, ceci pour différentes raisons. Premièrement, les effectifs ne sont pas assez élevés pour constituer des classes uniquement avec les élèves des villages concernés. Deuxièmement, les élèves de 7 et 8P de ces deux villages sont enclassés à Cugy, ce qui nécessite le déplacement des élèves de 5P ou 6P de Cugy à Bretigny-sur Morrens ou Morrens.

5.8 Conseil intercommunal de l'ASICE

Membres de Bretigny-sur-Morrens au Conseil intercommunal pour l'année 2018 :

Délégués Conseil Intercommunal

M. Markus Mooser	Syndic
M. Laurent Chappuis	Conseiller municipal
M. Marc Heuschkel	Conseiller général
Mme Karen Brunisso	Conseillère générale
M. Marc Tille	Conseiller général jusqu'au 30.06.2018
M. Marc Rohner	Conseiller général dès le 01.07.2018

5.8.1 Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement (CET) réunit des représentant·e·s de quatre quarts :

- le quart des parents d'élèves
- le quart des professionnel·le·s de l'école
- le quart des autorités politiques
- le quart des milieux concernés par la vie de l'école (quart société civile).

Conseil d'établissement

Présidente	Mme Seema Ney
Vice-présidente	Mme Katia Cruchon
Secrétaire	Mme Sophie Zbinden

Le Conseil d'établissement concourt à l'insertion de l'établissement dans la vie locale. Il permet l'échange d'informations et de propositions entre l'établissement et les autorités locales, la population et les parents d'élèves. Il s'est réuni à trois reprises en 2018 (31 janvier, 18 avril et 12 septembre).

Plusieurs projets ont été portés tout au long de cette année :

5.8.2 Projet LIFT

Pour rappel, le projet LIFT vise à proposer à des jeunes de l'établissement en baisse de motivation quelques jours de travail auprès des entreprises locales sur une durée de trois mois et de les sensibiliser ainsi au monde du travail. La poursuite de ce projet a été discutée, Mme Dorthe annonçant qu'elle ne pouvait plus gérer elle-même ce projet en raison de sa charge de travail. Finalement, il a été décidé que ce projet serait géré en partie par le quart société civile.

5.8.3 Ecole-entreprises

Porté par les représentants de la société civile au Conseil d'établissement, Ecole-entreprises permet à des élèves de 11ème qui le souhaitent de passer des entretiens d'embauche simulés. Leur curriculum vitae et leur lettre de motivation sont analysés et rendus avec un feed-back. Pour l'édition 2018, ce sont 23 jeunes qui ont soumis leur travail et ont réalisé un entretien avec l'un des membres du quart société civile en septembre 2018.

5.8.4 Projet Semaine du goût

Un projet autour de la Semaine du goût a été réalisé pour la première fois en 2018, du 13 au 23 septembre 2018, visant à proposer des activités autour de la découverte de produits locaux et de saison. Le but était également de faire découvrir, aux enfants de nos quatre villages (Bretigny-sur-Morrens, Cugy, Froideville et Morrens), des goûts, des saveurs, des produits et savoir-faire locaux liés à l'alimentation, que ce soit durant le temps d'école ou le temps parascolaire (UAPE, cantines).

De nombreuses personnes se sont montrées ouvertes à accueillir des classes durant cette semaine, afin de faire découvrir leur métier ou leur passion pour le goût. Ce sont ainsi 25 ateliers qui ont été proposés, comme par exemple des ateliers culinaires, des dégustations de produits, des visites de fermes, la découverte du métier de chocolatier, de boulanger ou de boucher, ou encore la rencontre avec des Chefs de restaurants, dont notamment Franck Giovannini, le chef de cuisine du Restaurant de l'Hôtel de Ville de Crissier, qui nous a fait l'honneur de sa présence.

Par ailleurs, les UAPE, les cantines, ainsi que les enseignant·e·s et la bibliothèque scolaire ont mis en œuvre de nombreux projets avec les enfants, dans leurs locaux. Les élèves ont ainsi pu vivre des moments de dégustation, de découverte et de plaisir autour du goût, des produits locaux et de saison. Cet évènement a eu un écho dans les médias, avec des articles dans le 24 Heures et dans L'Echo du Gros-de-Vaud.

5.8.5 Mont'apprentissage

Le CET du Mont-sur-Lausanne est venu présenter son concept Mont'apprentissage. Il a invité le CET de Cugy et environs à le rejoindre. Le Conseil d'établissement a décidé de rallier ce projet, suite à l'accord de l'établissement scolaire et du quart société civile qui le portera.

Cette manifestation a pour but de mettre en relation directe et locale les formateurs avec les élèves des 10 et 11ème année en recherche d'une place d'apprentissage ou de stage. Ainsi, en 2019, Mont'Apprentissage perdra le « t » du Mont pour devenir Mon Apprentissage et s'adresser désormais aussi aux élèves et entreprises des communes de Cugy, Morrens, Bretigny-sur-Morrens et Froideville.

5.8.6 Graines d'entrepreneurs

Deux classes de l'établissement participent au projet Graines d'entrepreneurs. Sous l'égide de l'Université de Lausanne, ce programme est dimensionné pour des jeunes scolarisés entre 10 et 18 ans. Basé sur un projet citoyen personnel ou collectif, il favorise une approche pluridisciplinaire des savoirs en (re)donnant du sens aux études, en stimulant la créativité, le développement personnel, l'autonomie comme la motivation, les jeunes étant invité·e·s à réfléchir puis proposer des projets pour leurs communes.

5.8.7 Assemblée annuelle des parents

L'Assemblée annuelle des parents a eu lieu le 8 novembre 2018. Cette soirée a été l'occasion de présenter le travail du « Quart Parents » du Conseil d'établissement (CET). Une conférence sur le thème de la mise en danger des jeunes par le Dr Philippe Stephan a ensuite été proposée à Bretigny-sur-Morrens. Ce sont plus de 50 parents qui ont assisté à cette soirée.

5.8.8 Echanges

De nombreux échanges ont par ailleurs eu lieu au cours des séances. La thématique retenue pour la journée pédagogique du corps enseignant a été présentée par Mme Dorthe. En 2018, la question du harcèlement entre élèves a fait l'objet de cette journée pédagogique. La possibilité d'ouvrir la matinée de conférences à toutes les personnes en lien avec les enfants (surveillants, cantines, concierges, etc.) a été décidée. Par ailleurs, le CET a décidé de poursuivre la réflexion sur cette thématique en proposant aux parents d'élèves une soirée de conférences. Plus de 70 parents ont participé à cet événement, qui a eu lieu le 28 mars. Le CET a relevé la collaboration fructueuse entre l'école, l'ASICE et le CET autour de cette thématique, permettant de donner les mêmes informations à toutes les personnes qui interagissent avec les enfants.

6. POLICE

6.1 Police cantonale

Depuis quelques années, le poste mobile de Gendarmerie effectue des passages dans les communes ne disposant pas d'une Police communale. Il mobilise deux à trois gendarmes : l'un à bord pour accueillir le public, un à deux en patrouille à pieds ou à vélo. Sa présence est annoncée sur notre site internet et au pilier public.

Ce poste itinérant, permettant à la Gendarmerie de rester proche de la population, est aménagé en «bureau d'accueil» et équipé comme n'importe quel poste de Gendarmerie. Il offre notamment l'opportunité d'établir différents documents allant du formulaire « objets trouvés/perdus » au dépôt d'une plainte pénale.

La Commune de Bretigny-sur-Morrens dépend du poste de Gendarmerie d'Echallens. Pour des questions liées à la prévention des cambriolages et des vols, il est possible de s'adresser au poste de Gendarmerie qui vous mettra en contact avec le gérant de la sécurité en charge de notre Commune. En situation d'urgence (mise en danger de l'intégrité physique ou comportements suspects), il est recommandé de composer le 117, ce qui peut permettre une intervention policière rapide et coordonnée avec les patrouilles qui sont déjà sur le terrain.

Poste de gendarmerie d'Echallens
Place du Temple 11
1040 Echallens

021 557 98 21

Urgences : 117

Le nom de notre commune figure 47 fois dans les registres de la Police cantonale (69 en 2017).

Les chiffres des interventions pour infractions avérées sont en diminution. Il n'en demeure pas moins que certaines infractions, comme les cyber-escroqueries, sont en augmentation dans le canton en 2018 et qu'il convient d'être vigilants lors des transactions effectuées sur internet.

Tableau récapitulatif des infractions relevées de 2011 à 2018

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
vols par effraction	4	2	4	2	5	5	5	0
vols simples	2	2	1	3	1	2	2	1
dommages à la propriété	6	2	2	3	1	1	1	0

Il n'y a pas eu contrôle de vitesse du bureau cantonal du radar sur le territoire communal.

Face à l'inquiétude légitime de parents pour leurs enfants qui empruntent le passage piétons sur la route cantonale (RC 501) lorsqu'ils reviennent de l'école avec le bus TL 60, un radar pédagogique a été posé, à la demande de la Municipalité, par le canton avant et pendant la rentrée scolaire d'août 2018. Ce type de radar indique instantanément à la personne qui conduit sa vitesse, ce qui a généralement pour effet une prise de conscience immédiate de cette vitesse. Une telle installation permet de faire de la prévention, d'obtenir des données objectives sur la vitesse des véhicules qui est enregistrée et analysée et de prendre des décisions en termes d'aménagement de l'espace routier. Sensible à la sécurité pour l'ensemble des usagers de la route, la Municipalité a décidé d'acquérir un radar pédagogique mobile pour le poser aux endroits stratégiques ou signalés comme dangereux. Parallèlement à cet achat, elle a demandé au canton s'il est possible de poser des feux de signalisation au passage piétons se situant sur la route cantonale (RC 501).

6.2 Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS)

Pour exploiter le service de défense contre l'incendie et de secours, les communes de Bottens, Cugy, Froideville, Morrens et Bretigny-sur-Morrens ont créé une association de communes. Elle est composée comme suit :

		Représentants de Bretigny-sur-Morrens
Conseil intercommunal	10 personnes	M. Eric Geiger M. Jean-Daniel Cochard Suppléants : M. Hubert Reymond M. Laurent Chappuis
Comité de direction	5 personnes	M. Marc Tille (dès le 1er juillet 2018)
Commission de gestion et des finances	5 personnes	M. Eric Geiger

L'effectif du SDIS Haut-Talent est stable puisque de 51 personnes en 2017, il est passé à 54 personnes au 1er janvier 2018. A la suite de la campagne de recrutement cantonal de novembre 2018, trois nouvelles personnes débuteront leur formation de base. Durant l'année 2018, dix démissions ont été enregistrées. Dans un souci de valorisation de l'activité de sapeurs-pompiers, il a été décidé de créer des diplômes d'ancienneté et de reconnaissance. C'est l'occasion ici de féliciter M. Loris Ramuz, lieutenant et membre du Conseil général, pour ses 20 ans de service.

Interventions du SDIS

47 sur le territoire des communes membres (35 en 2017)

3 sur notre Commune (2 en 2017)

10 incendies (15 en 2017)

13 inondations (8 en 2017)

La charge financière à répartir entre les communes membres s'élève à CHF 105'067.- en 2018 (CHF 108'301.- en 2017). La répartition se fait ensuite au prorata du nombre d'habitants par commune.

6.3 Protection civile (PCi)

Service de la protection civile à Bretigny-sur-Morrens

10 personnes (12 en 2017), dont :

2 sous-officiers (3 en 2017)

8 soldats (9 en 2017)

571 personnes (492 en 2017) dans le district sont astreintes au service de la protection civile, qui compte 3 professionnels et 1 secrétaire à 70 %, sous le commandement du lieutenant-colonel Sébastien Rüegg.

Parmi les nombreuses activités de la PCi, il y a lieu de signaler un exercice d'intervention en commun avec le SDIS Région Venoge et les Samaritains de la Venoge, un engagement pour le Venoge Festival, 1500 jours de service planifiés pour la Fête du Blé et du Pain, la mise en place d'une cellule communication, des interventions en situation d'urgence pour les inondations à Lausanne et le déclenchement du plan canicule.

Un montant de CHF 19'350.- (CHF 18'053.- en 2017) a été versé à titre de participation de notre Commune aux charges indues par la PCi.

7. AFFAIRES SOCIALES

7.1 Jeunesse

7.1.1 Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants (EFAJE)

Notre Commune est membre de l'Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de jour des Enfants (EFAJE) Gros-de-Vaud et environs. A ce titre, les familles de Bretigny-sur-Morrens peuvent recourir aux prestations de l'accueil familial de jour, des garderies (Echallens, Bettens, Bercher, Mont-sur-Lausanne, Etagnières) et des Unités d'accueil pour écoliers (Bretigny-sur-Morrens, Cugy et Froideville). Notre Commune compte à ce jour une accueillante familiale (maman de jour).

Les comptes de l'EFAJE sont généralement acceptés lors de l'Assemblée générale qui a lieu en mai.

La municipale en charge, Mme Seema Ney, fait partie du Comité directeur de l'EFAJE.

Des enfants de Bretigny-sur-Morrens ont été pris en charge, en 2018, durant

- 3'082 heures par l'accueil familial de jour
- 14'500 heures en accueil préscolaire (garderies)
- 14'568 heures en parascolaire (UAPE).

L'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) de Bretigny-sur-Morrens propose 36 places d'accueil. Elle accueille les enfants le matin avant l'école, à midi et après l'école. Les UAPE sont gérées par l'EFAJE. En décembre, à titre d'exemple, ce sont 40 enfants qui étaient pris en charge à l'UAPE.

En tout, 44 enfants de Bretigny-sur-Morrens bénéficient des prestations de l'EFAJE (Accueil familial de jour, garderies et UAPE).

7.1.2 Garderie Arc-en-Ciel

Les familles de Bretigny-sur-Morrens ont également accès à la garderie Arc-en-Ciel à Cugy (qui ne fait pas partie de l'EFAJE). En 2018, ce sont 3'135 heures qui ont été « consommées » à la Garderie Arc-en-Ciel par les familles de Bretigny-sur-Morrens.

7.1.3 Passeports vacances

Le Passeport vacances offre chaque année plus de 300 activités aux jeunes de 9 à 15 ans durant deux semaines en juillet et deux semaines en août.

Les activités suivantes ont été proposées sur notre Commune :

- Education canine, par le Groupe d'Education Lausanne (GEL), qui a eu lieu un samedi sur le terrain du GEL.
- Atelier de boomerangs, construction et lancer, par M. Jean-Jacques Bonnet (5 jours), qui a eu lieu sur notre terrain de football.
- Deux ateliers proposés par la Ludo-Bib : Jeux de société et Cartes pop-up, qui ont eu lieu dans les locaux de l'association.

La Commune tient à remercier les organisateurs bénévoles pour ces beaux moments.

En 2018, 11 passeports traditionnels et 2 passeports « Farniente » ont été vendus à Bretigny-sur-Morrens (sur 66 jeunes concerné·e·s selon leur âge).

7.2 Santé publique

7.2.1 Sortie des Aînés

Le 15 août 2018, 35 aîné·e·s ont pris part à la sortie organisée par la Municipalité à la Fête du Blé et du pain à Echallens. Après un souper dans l'un des caveaux, les aînés ont pu assister au spectacle Solstices.

7.2.2 Jubilaires

Durant l'année 2018, un octogénaire ainsi que la doyenne de la Commune ont été fêtés à Bretigny-sur-Morrens.

7.2.3 Plan canicule

Les autorités cantonales et communales ont conduit l'opération « Plan canicule » pour l'été 2018, visant à recenser les personnes âgées de plus de 75 ans susceptibles de bénéficier d'aide en cas de déclenchement du plan canicule. Au vu des fortes chaleurs de 2018, l'opération a été déclenchée. Marie-Claude Nusslé et Cathy Mooser ont pris contact avec plusieurs personnes pour s'assurer de leur santé.

Nous les remercions vivement de leur implication dans le Plan canicule.

7.2.4 Service d'aide à la famille (SAF)

En 2018, le Service d'aide à la famille (SAF) a assuré 1042 transports, ce qui montre l'utilité du service. Les cotisations et dons ont été de CHF 9'720.- et sont en légère diminution. Les bénéficiaires du service du SAF se sont acquittés de CHF 1'100.- de cotisations obligatoires. Les comptes 2018 se soldent ainsi par une perte de CHF 7'245.09 alors que le budget prévoyait une perte de CHF 6'500.-Le capital diminue, mais reste de CHF 84'936.03 au 31 décembre 2018.

7.2.5 Association Régionale pour l'Action Sociale Prilly Echallens (ARASPE)

(Extraits du rapport de gestion de l'ARASPE 2018)

Les assemblées intercommunales ont eu lieu le 7 juin 2018 à Etagnières pour les comptes et le 2 novembre 2018 à Echallens pour le budget.

L'ARAS Prilly-Echallens regroupe deux secteurs de prestations distincts : le Centre social régional, autorité d'application de l'aide sociale à Prilly, Echallens et Penthalaz, et les Agences, qui conseillent et orientent la population en matière d'assurances sociales à Prilly, Echallens, Romanel et au Mont-sur-Lausanne.

Le Centre social régional a connu en 2018 un développement historique dans l'évolution du nombre de dossiers d'aide sociale, avec une baisse de 4 % par rapport à l'année précédente. C'est un tournant dans un domaine où le nombre de dossiers grimpait chaque année avec l'évolution démographique.

Ce changement s'explique en particulier par la révision légale de 2017, qui élargit l'accès à la prestation cantonale de la rente-pont pour les chômeurs âgés et qui restreint l'octroi de l'aide sociale aux jeunes adultes. Cette nouvelle mission demande au CSR de fonctionner comme un tremplin à la formation, en accélérant l'octroi d'une bourse d'étude avant la formation officielle, et intègre la contribution parentale dans la construction du projet d'insertion des adultes sans formation achevée. Après des débuts difficiles liés à de nombreux changements règlementaires, le dispositif est en train de gagner en stabilité, pour la plus grande satisfaction de la direction, des collaborateurs et des personnes concernées.

Fin août, suivant une décision du Conseil intercommunal, l'antenne d'agence, qui était située à Cheseaux-sur-Lausanne, a fermé ses portes et la collaboratrice qui y travaillait a intégré le site principal de l'agence de Romanel. À la suite du départ à la retraite de la préposée de cette agence, c'est la préposée de l'agence du Mont-sur-Lausanne qui en a repris la gestion. Ainsi, les deux petites agences de l'ARASPE présentes dans le district de Lausanne travaillent dorénavant en équipe, à la grande satisfaction des collaboratrices. Cela a également permis d'élargir les horaires d'ouverture pour la population.

7.2.6 Aides et soutiens

En 2018, la Municipalité de Bretigny-sur-Morrens a soutenu financièrement, conformément au budget, différentes associations ou partenaires. La Municipalité soutient principalement, par une participation financière ou par des dons, des activités ou associations actives dans la Commune, mais également des organismes ou associations à proximité de notre village, en lien avec le sport, la jeunesse ou la culture.

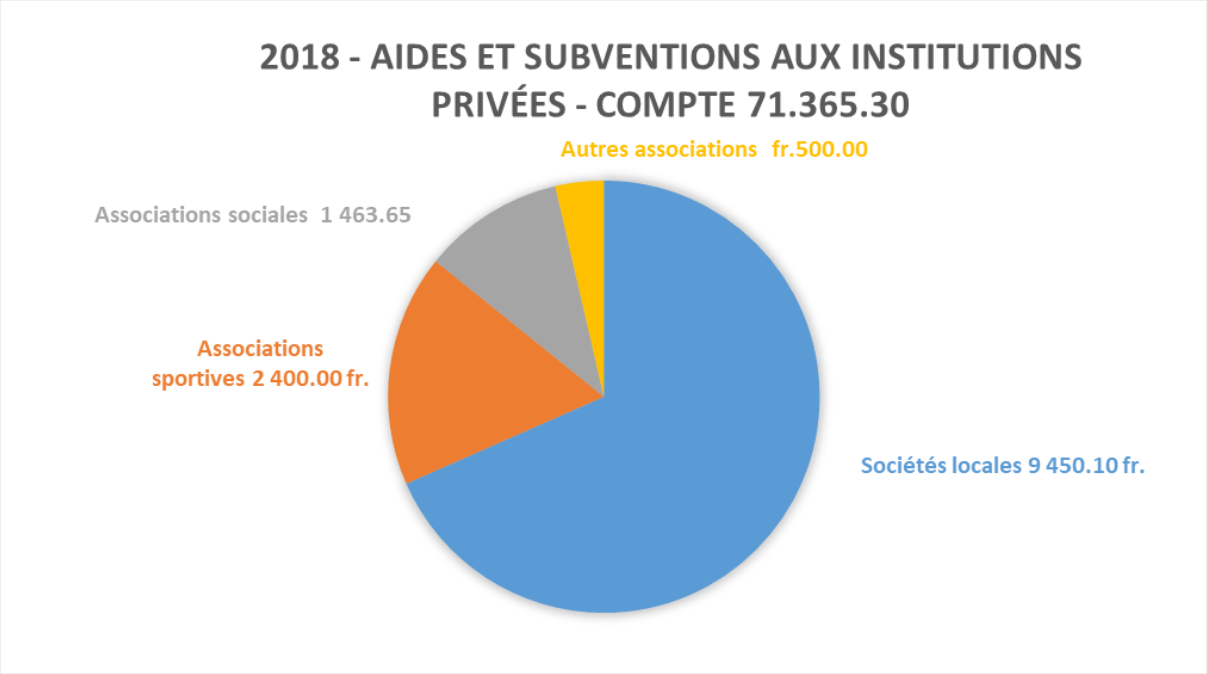

8. SERVICES INDUSTRIELS

8.1 Eau potable

Grâce aux meilleurs suivis et contrôles de notre réseau communal, nous avons réussi à retrouver la situation qui prévalait jusqu'en 2013, soit un rendement de nos sources d'environ CHF 90'000.-. Pour rappel, cette valeur avait chuté à environ CHF 20'000.- durant les années 2014 à 2016. Ce constat est d'autant plus réjouissant que l'année 2018 a été marquée par une longue période de sécheresse. Il ne reste donc plus qu'à espérer qu'avec le réchauffement climatique, la sécheresse de 2018 ne devienne pas une situation normale.

Lorsque nos sources ne permettent pas de recourir à nos besoins, le manque est compensé par le Service de l'eau de Lausanne qui nous fournit une eau provenant du réservoir de Vers-chez-les-Blanc. Ce réservoir est alimenté par de l'eau du lac Léman provenant de l'usine de Lutry, de l'eau du lac de Bret et de l'eau de sources. Quelle que soit sa provenance, l'eau est traitée avec du chlore fabriqué par électrolyse du sel, avant d'être injectée dans le réseau.

8.1.2 Achat/vente d'eau

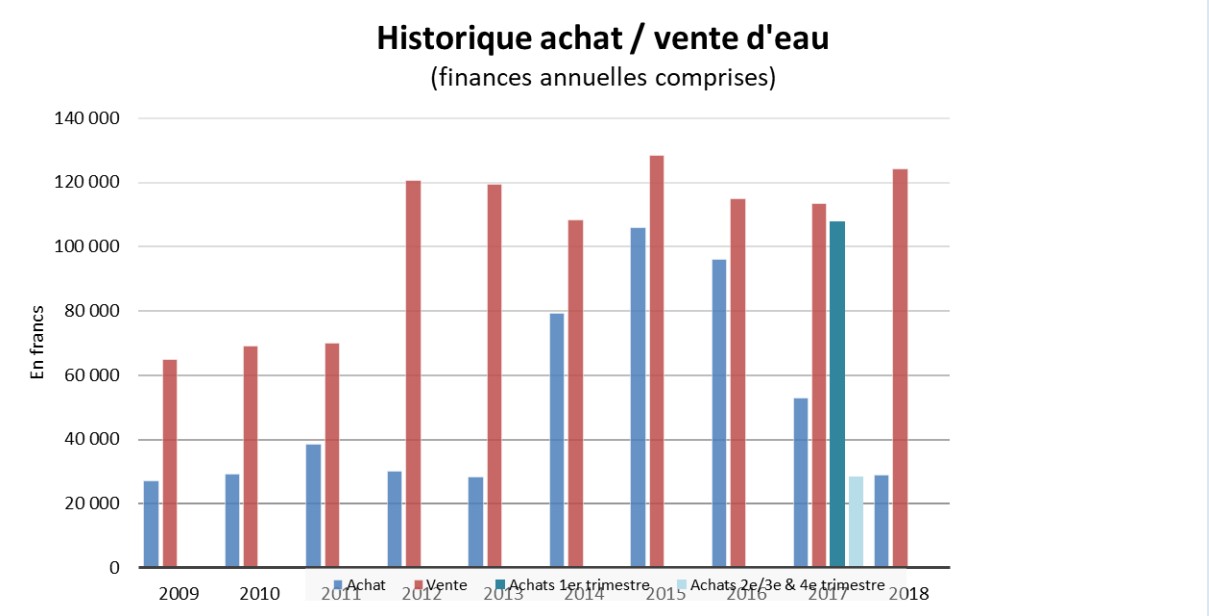

8.1.3 Compteurs

Une septantaine de compteurs des années 1951 à 1990 ont été changés dans le courant des années 2017-2018. Au vu de l'état de certains compteurs, ces remplacements vont nous permettre de facturer les volumes effectifs d'eau consommée, sachant que la durée de vie des compteurs est estimée entre 20 et 25 ans et que passé ce délai, il est fort probable que l'on sous-estime la consommation.

8.1.4 Autocontrôle de l'eau potable

Les contrôles de la qualité de l'eau sont ordonnés par le Service de la Consommation et des affaires vétérinaires (SCAV). Les résultats des analyses sont affichés au pilier public de l'Administration communale.

8.1.5 Approvisionnement régional Venoge – Mèbre – Talent – Menthue

Depuis 2018, un nouveau concept est à l'étude pour la régionalisation de la distribution de l'eau entre les communes environnantes. Cette nouvelle étude remplace celle qui était en cours « Etude régionale Montheron ».

Elle a pour objectif de revoir la manière de gérer la maintenance des réseaux à longue échéance. Une alternative intéressante, qui pourrait découler de cette étude, serait une exploitation intégralement gérée par les Services industriels de Lausanne, à l'image de ce qui est pratiqué pour les autres services (gaz, électricité, téléréseau). Pour notre Commune, il s'agira de garantir que les revenus de l'eau provenant de nos sources soient assurés de manière pérenne.

8.1.6 Réseau

Nous avons effectué des travaux sur notre réseau d'eau à l'ouest du chemin du Rié afin de changer une centaine de mètres de conduite en Eternit de 100 mm datant de 1961. Cette conduite a été remplacée par une conduite en PE de 160 m. La borne hydrante du carrefour « route du Moulin – ruelle Géo Blanc » a également été remplacée.

De gros travaux d'entretien et d'amélioration du réseau nous attendent encore dans un délai assez proche. En effet, la conduite d'alimentation en eau de la ville de Lausanne d'une longueur de 800 mètres doit être remplacée et un bouclage entre la zone industrielle et le chemin de la Sibérie doit être mis en place.

8.2 Gaz et Téléréseau

Toute l'installation et la gestion du réseau de gaz et de téléréseau sont de la compétence des Services industriels (SI) de la Ville de Lausanne.

En 2018, des travaux sur le téléréseau ont été effectués dans notre village par l'entreprise Axians pour le compte Swisscom, afin d'augmenter le débit de leur réseau.

9. ANIMATIONS DANS NOTRE VILLAGE

L'année 2018 a été riche en manifestations dont une grande partie s'est déroulée dans notre nouvelle grande salle.

Il s'agit d'une part de manifestations organisées par les différentes sociétés locales de notre Commune et d'autre part, de manifestations « officielles » destinées à des représentants des communes de notre région.

Manifestations officielles 2018

26 janvier	Assemblée générale du service défense incendie (SDIS)
1er mars	Assemblée générale de la Protection Civile (PCi)
28 mars	Ecole - conférence sur le harcèlement
24 avril	Assemblée générale des Paysannes vaudoises
16 mai	Assemblée générale du Service de l'Aide à la famille
3 juillet	EFAJE - Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants
23 août	Ecole (séance rentrée scolaire)
21 septembre	Ecole - Soirée clôture semaine du goût
11 octobre	Réunion des Syndics de la région
8 novembre	Ecole – séance du Conseil d'établissement
20 novembre	Ecole – conférence
28 novembre	Assemblée de l'Association de la Région du Gros-de-Vaud.

Manifestations organisées par les sociétés locales

3 mars	Atout Chœur - répétition
26 mai	Ludo-Bib – 15 ans de la Ludo-Bib
1er juin	Tirs intermunicipalités – municipalités de la région
17 juin	ZicABret - Coupe du monde de football/tournoi
21 juin	ZicABret - Fête de la musique
1er août	Société de développement - Fête nationale
8 septembre	Bretigny-Bike - BB3
29 septembre	Société de développement - 50 ans de la société
18 octobre	L'Age d'Or - projection de film
27 octobre	Société de développement - Fête de la courge
3 novembre	Groupe scout la Croisée - soirée diaporamas
11 décembre	UAPE – Fête de Noël
31 décembre	Société de Jeunesse – festivités de Nouvel-An

Ces activités nous ont permis de créer une dynamique très positive au sein de notre village et de faire connaître notre Commune à un public plus large. Il est par ailleurs important de souligner que bon nombre d'habitants ont participé à l'organisation de ces manifestations. Le lien social est en grande partie à mettre au bénéfice du maintien d'une école dans notre village et du dynamisme de nos sociétés locales.

10. CONCLUSION

A l'issue de ce rapport de gestion 2018, la Municipalité exprime ses sincères remerciements à tout le personnel communal pour la qualité du travail effectué au service de notre population. Elle est également reconnaissante aux membres du Conseil général et en particulier son président, pour l'excellente entente et ambiance régnant lors des séances et nombreux échanges. Des remerciements sont également adressés à tous les citoyens de la Commune, qui s'investissent dans les diverses commissions décrites dans l'annexe au présent rapport.

Elle tient aussi à remercier les sociétés locales pour l'animation offerte à nos habitants, ainsi qu'à toutes les personnes qui, de près ou de loin, s'investissent pour notre village tout au long de l'année.

Vu ce qui précède, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL

vu - le préavis municipal n°01/2019 (rapport de gestion 2018 de la Municipalité et comptes de l'exercice 2018) ;
ouï - le rapport de la Commission de gestion ;
considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'approuver le présent rapport de gestion 2018
2. d'adopter les comptes de l'exercice 2018 tels qu'ils sont présentés, soit :
   a) le compte d'exploitation de la bourse communale ;
   b) le bilan.
3. de donner décharge à la Municipalité et à la boursière pour sa gestion 2018.

Adopté en séance de Municipalité le 1er avril 2019

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic — La Secrétaire

M. MOOSER — M. JEANNIN

Annexes

- Index des commissions et représentations (disponible également sur le site internet de la Commune www.bretigny.ch)
- Comptes communaux 2018
- Liste des engagements hors bilan
- Rapport de la Fiduciaire de contrôle

MUNICIPALITE
DE
BRETIGNY-SUR-MORRENS

Index des commissions et représentations 2018

Afin que les membres du Conseil général puissent se faire une idée des personnes qui apportent un soutien actif aux autorités communales, vous trouverez dans cette annexe, la liste des membres des différentes commissions municipales, commissions du conseil, ainsi que les délégations aux associations intercommunales et régionales.

La Municipalité remercie toutes ces personnes pour leur engagement aux côtés des Autorités.

****

CONSEIL GENERAL

BUREAU (année 2018)

Présidence	M. Arnold OTTONIN
Vice-Présidence	M. Rémy CRUCHON
Scrutateurs	Mme Esther BAGAZZI
	M. Yves ROURE
Scrutateurs suppléants	M. Loris RAMUZ
	M. Denis PIDOUX

****

SECRETARIAT (législature 2016 - 2021)

Secrétaire	Mme Anne-Claire THARIN-RACINE
Secrétaire suppléant	M. Maxime MEIER

****

COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSION DE POLICE (législature 2016 – 2021)

Présidence	M. Marc TILLE
Suppléant à la présidence	M. Laurent CHAPPUIS
Secrétariat	M. Eric GEIGER

COMMISSION CONSULTATIVE D'URBANISME (législature 2016 – 2021)

Présidence	M. Pierre-Alain MARMILLOD
Mandataire ABA	M. Alexandre BUDRY
Représentant municipal	M. Markus MOOSER (voix consultative)
Membres	Mme Sandra SCHÜTZ
	M. Yves CHATELAN
	M. Yann JEANNIN
	M. Arnold OTTONIN

COMMISSION DE SALUBRITE (législature 2016 - 2021)

Corps médical	Dr Frédéric ANEX
Représentants municipaux	M. Markus MOOSER
	M. Marc TILLE

COMMISSION DE NATURALISATION (législature 2016-2021)

Membres	Mme Nicole BOVAY
	M. Sylvain COSANDEY
	M. Eric GEIGER
Rapport	Mme Marie-Claude NUSSLE

COMMISSION REGIONALE DU DEVELOPPEMENT DU NORD LAUSANNOIS (législature 2016-2021)

Présidence	M. Pierre-Alain MARMILLOD
Membres	M. Markus MOOSER (voix consultative)
	M. Arnold OTTONIN
	Mme Sandra SCHÜTZ

****

COMMISSIONS DU CONSEIL

COMMISSION DES FINANCES (législature 2016 - 2021)

1er membre	M. Frank BOTTINI
	M. Marc HEUSCHKEL
	M. Philippe GAILLARD
Suppléance	Mme Christiane BALLY

COMMISSION DE GESTION (législature 2016 - 2021)

1er membre	M. Laurent JAGGI
	M. Maxime MEIER
	Mme Marianne CHENAUX
Suppléance	M. Christian BLATTI

COMMISSION DE RECOURS EN MATIERE D'IMPÔTS ET DE TAXES (législature 2016 - 2021)

1er membre	M. Serge CRUCHON
	Mme Marie-Claude NUSSLE
	Mme Francine RAYMONDON
Suppléance	M. Maxime MEIER

COMMISSION ZONE RESERVEE – REVISION DU PGA (de mai 2018 et jusqu'à la prise de décision)

1er membre	M. Yann JEANNIN
	Mme Marie-Claude NUSSLE
	Mme Emilie SCHMALZ
	M. Ronald BOVAY
	M. Andreas IMOF

COMMISSION DECHETTERIE (de juin 2018 et jusqu'à la prise de décision)

1er membre	Mme Christiane BALLY
	Mme Laurence METRAUX
	M. Julien ALTMANN
	M. Roberto BARRIL
	M. Eric GEIGER

****

DELEGATIONS DIVERSES
Législature 2016-2021

Approvisionnement économique du pays (AEP)
M. Marc TILLE
Mme Nicole BOVAY

Association régionale pour l'action sociale dans la région R.A.S. Prilly-Echallens (A.R.A.S.P.E.)
Mme Seema NEY

Contrôle des chantiers et prévention des accidents
M. Pierre-Alain MARMILLOD

Contrôle des citernes
M. Markus MOOSER

Délégués à la CIP
M. Markus MOOSER (employeur), Mme Melchiade JEANNIN (assurés)

Espaces verts
M. Marc TILLE, M. Jean-Daniel COCHARD (suppléant)

Lausanne-Région
M. Markus MOOSER, M. Laurent CHAPPUIS

Région Gros-de-Vaud
M. Markus MOOSER (délégué municipal), Mme Francine RAYMONDON (déléguée Conseil général), M. Urs LAUPER (délégué Conseil général)

Service d'aide à la famille
Mme Seema Ney

Service d'aide familiale du Mont-sur-Lausanne
Mme Seema NEY

Service dentaire intercommunal (législature 2016-2021)
Mme Seema NEY

Transports publics de la région lausannoise (législature 2016-2021)
M. Markus MOOSER

Vidange et entretien des installations particulières d'épuration des eaux usées ménagères et industrielles (législature 2016-2021)
M. Jean-Daniel COCHARD

Ecoles / Association Intercommunale ASICE (législature 2016-2021)

Comité de direction	Mme Seema NEY
Conseil intercommunal	Mme Karen BRUNISSO, M. Laurent CHAPPUIS, M. Marc HEUSCHKEL, M. Markus MOOSER, M. Marc ROHNER
Suppléants	M. Marc TILLE, M. Frank BOTTINI, M. Jean-Daniel COCHARD

Epuration / Association Intercommunale A.E.T. (législature 2016-2021)

Comité de direction	M. Jean-Daniel COCHARD
Délégation fixe	M. Marc TILLE, M. Markus MOOSER
Délégation variable	M. Julien ALTMANN, M. Urs LAUPER

Protection civile / Association Intercommunale PCi (législature 2016-2021)

Conseil intercommunal	M. Marc TILLE

Défense incendie / Association Intercommunale SDIS (législature 2016-2021)

Comité de direction	M. Marc TILLE
Conseil intercommunal	M. Jean-Daniel COCHARD, M. Eric GEIGER,
Suppléants	M. Laurent CHAPPUIS, M. Hubert REYMOND

Préposé agricole (législature 2016 – 2021)
M. Dominique LONGCHAMP, rte du Talent 21, 1042 Malapalud, 079 469 55 62 v.d.longchamp@bluewin.ch